SYSTÊME RAISONNÉ DU MAGNÉTISME UNIVERSEL.

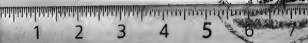
D'APRÈS LES PRINCIPES DE M. MESMER.

OUVRAGE auquel on a joint l'explication des procédés du Magnétisme animal accommodés aux cures des différentes maladies, tant par M. MESMER que par M. le Chevalier DE BARBARIN et par M. DE PUISÉGUR, relativement au SOMNAMBULISME; ainsi qu'une notice de la constitution des Sociétés dites *de l'Harmonie*, qui mettent en pratique le Magnétisme animal.

Par la Société de l'Harmonie d'Ostende.

A OSTENDE.

M. DCC. LXXXVI.



PRÉFACE.

Il s'est, de nos jours, élevé un homme qui, avec des moyens simples, et presque uniformes, a prétendu guérir de tous maux; qui dit agir sur le corps humain comme l'aiman sur le fer, et produit des effets qui tiennent du prodige, s'ils ne sont pas mensongers.

Cet homme a fait des disciples qui l'imitent. Est-il un imposteur ou un génie bienfaisant? Ses prosélites sont-ils abusés ou possedent-ils la médecine universelle? Ce sont-là, sans doute, les questions les plus intéressantes qui puissent, dans ce moment, piquer la curiosité publique. Aussi, jamais questions n'ont-elles peut-être été plus agitées, et plus diversement résolues. Ici, l'on anathématise les magnétiseurs; à deux pas, on établit des Ba-

quets, et l'on s'y foule : plus loin, on rit de la passion des croyans et des critiques ; cependant, nul ne peut rester indifférent sur des vérités qui intéressent l'organisation même de l'homme, et sa conservation. Nul ne peut, avec sécurité, douter, si, pour soulager son mal, il doit y appliquer un conducteur magnétique ou une fomentation médicinale ; et si mille individus, par des procédés dont il ne pourra s'appercevoir, ne produiront pas sur lui des effets dont il seroit facile d'abuser.

Malheureusement, le public est tellement inflammable, que la lumière qu'on approche de lui, pour l'éclairer, le fait presque toujours détonner d'avance. Son explosion subite éteint le flambeau, et ajoute la confusion aux ténèbres. Tel est, à-peu-près, croyons-nous l'état des idées actuelles du commun des hommes, sur le magnétisme universel. Nous ne venons ici, ni l'accuser, ni le vanger ;

nous l'amenons avec lee pièces du procès, devant son juge que nous laisserons prononcer.

M. Mesmer a donné à ses disciples un livre de doctrine, écrit avec des caractères mistiques. Nous allons analiser cet ouvrage de génie, et le dépouiller des signes d'adoption, dont l'inventeur l'a surchargé, pour en dérober la connoissance aux prophanes. Nous lui donnerons l'ordre et la connexité nécessaires pour en former un systéme raisonné : ce sera l'objet de notre première partie.

Dans la seconde, nous détaillerons les différens procédés dont les magnétiseurs se servent pour appliquer à la pratique les principes dn magnétisme universel.

La troisième partie sera réservée à faire connoître la constitution et les loix des sociétés de magnétiseurs, qui se sont intitulées Sociétés de l'harmonie.

Par ce travail, nous révèlerons les vérités les plus hautes, si le systéme est

vrai ; s'il ne l'est pas, nous serons également utiles, en préservant le public d'être dupe de grandes erreurs, et d'un charlatanisme impudent. Mais, dans l'un et l'autre cas, nous pouvons assurer le lecteur que nous allons mettre sous ses yeux le système le plus vaste, le plus simple et le plus ingénieux qui ait paru sur la formation et l'organisation des êtres ; celui dont l'unité de principes se développe, se soutient et se ramifie de la manière la plus heureuse et la plus satisfaisante ; celui, enfin, qui, seul dans la foule des hipothèses que la contemplation de l'univers a fait enfanter au génie, présente un objet de véritable utilité, en faisant connoître la manière de corriger les écarts ou les vices de la nature, dans les individus actuels, en les soumettant à l'action directe des principes qui ont dû primitivement les organiser.

Descartes a fait des tourbillons nom-

breux et simultanés ; il a supposé à la matière première des propriétés essentielles ; M. Mesmer, au contraire, la prend inerte et absolument indifférente ; il lui imprime un mouvement unique, partiel et direct ; et sous son doigt, on voit les corps se former et agir par la loi commune, unique et inaltérable qu'il leur a assignée ; on pourroit peindre le rapport et la dissemblance de ces deux systêmes, en disant que Descartes, pour former le monde, a mis les deux mains dans la matière, afin de lui imprimer mille mouvemens de rotation ; tandis que M. Mesmer ne lui a donné qu'un coup de baguette. Son systême n'est pas celui des tourbillons, mais des courans : ce n'est pas celui de l'attraction, mais celui de l'entraînement.

PLAN DE L'OUVRAGE.

PREMIÈRE PARTIE.

THÉORIE

SECTION PREMIÈRE.

DU MAGNÉTISME DU SYSTÊME UNIVERSEL.

SECTION II.

DU MAGNÉTISME DES SYSTÊMES PARTICULIERS.

SECTION III.

DU MAGNÉTISME ANIMAL.

SECONDE PARTIE.

DES PROCÉDÉS.

SECTION PREMIÈRE.

MÉTHODE DE M. MESMER.

SECTION II.

MÉTHODE DE M. DE BARBARIN.

SECTION III.

MÉTHODE DE M. DE PUISÉGUR.

TROISIÈME PARTIE.

INSTITUTIONS.

DU MAGNÉTISME UNIVERSEL.

PREMIÈRE PARTIE.

THÉORIE.

SECTION PREMIÈRE.

Des principes élémentaires. De la formation des grands corps et de leurs mouvemens. De leur gravitation ou du Magnétisme du Système universel.

CHAPITRE PREMIER.

Des Principes universels.

DEUX principes ont concouru à la formation de l'univers : la matière et le mouvement.

La matière élémentaire doit être considérée comme un amas d'atômes impénétrables, homogènes et absolument indifférens, formant entre eux un plein de contiguité.

A cette somme déterminée de matière, il a été imprimé, pour la modifier, une somme déterminée de mouvement : il n'y a pas de raison dans l'ordre physique pour que ces sommes cessent ou diminuent.

Le mouvement a été imprimé à la matière d'une manière partielle ; car s'il l'eût été sur la totalité, chaque atôme étant également indifférent au mouvement, il y auroit eu déplacement de la masse, sans agitation dans aucune des parties : et la matière auroit été promenée et non pas mue.

Le mouvement partiel ayant été donné à la matière, les atômes qui l'ont reçu ont été portés à agir en ligne droite vers le lieu qui opposoit le moins de résistance, ou, ce qui est la même chose, vers le point le plus voisin où le plein tendoit à être interrompu.

D'après ce principe, supposons les atômes

A. B.

Si par l'impression du mouvement primitif, A se meut vers B, il fait effort sur cet atôme : mais, comme il le trouve impénétrable, il prend la tangente pour tourner sur B, ce qui opère trois effets : 1° Le plein tend à être rompu à la place d'A. 2° B se dirige vers cette place. 3° A & B tournent sur eux-mêmes, en tournant l'un sur l'autre ; ce qui peut se rendre à l'œil de cette manière.

Position primitive.	Double mouvement.	Position changée.
A.·B	∀ ꓭ Les atômes tournent sur eux-mêmes en tournant l'un sur l'autre.	B·.A

La révolution que nous avons fait faire aux atômes A et B, s'est, lors de la première impulsion du mouvement, opérée successivement sur la masse générale des atômes de la matière élémentaire : ce qui a produit 1° un mouvement de rotation dans chaque atôme ; 2° un double mouvement elliptique dans toute la masse.

Et de ces mouvemens combinés sont nées toutes les directions et tous les accidens de mouvement possibles.

Lorsque, par ces accidens de mouvement, une partie considérable de matière a pris la même direction, il s'est formé un courant dans le fluide universel.

Comme tout est plein, il n'a pu dans un espace quelconque, s'établir un courant de matière sur une direction, qu'il ne s'en soit, à l'instant, formé un autre dans la direction contraire. Ce qui a disposé les atômes en filières mues successivement dans

des directions opposées : c'est ce dont on peut donner ainsi l'idée.

a a a a a a a a a a a a a a a a a a a a
ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ
a a a a a a a a a a a a a a a a a a a a
ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ m
a a a a a a a a a a a a a a a a a a a a
ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ ɯ

On voit que le courant (a) se meut de gauche à droite, et le courant (m) de droite à gauche.

Ces courans sont devenus plus ou moins considérables. Ceux qui ont leur direction d'une extrémité du plein à l'autre, ont été nommés courans généraux. Ceux dont la direction a été moins étendue, se sont nommés courans particuliers.

Ce sont ces courans qui distribuent dans toutes les parties de la matière la somme de mouvement qui a été donnée dans le principe.

CHAPITRE SECOND.

De la formation des Astres et de leurs mouvemens.

De la combinaison des forces et des directions des courans généraux et particuliers, sont nés tous les corps, toutes les formes et toutes les propriétés.

Et en effet, lorsque ces courans se sont rencontrés dans des directions opposées, les atômes se sont heurtés; et par l'effet des forces contraires et balancées auxquelles ils étoient soumis, ils sont restés en repos entre eux et ont formé une molécule solide au milieu du fluide universel.

Delà il est résulté 1° que la molécule a fait obstacle aux filières des courans affluens.

2° Que les filières se sont refoulées les unes sur les autres autour de la molécule.

3° Qu'elles ont acquis une vîtesse égale à la résistance de la molécule.

4° Que la molécule a pris un mouvement de rotation sur elle-même par une suite du mouvement primitif des atômes qui l'ont formée.

5° Que par l'affluence de la matière combinée que les courans accélérés par le volume et la résistance de la molécule ont voituré vers elle, elle s'est accrue en conservant sa rotation.

6° Que plus elle s'est accrue, plus les courans ont été accélérés et plus ils ont entraîné vers la molécule de matière combinée.

7° Que cet entraînement n'a cessé qu'à la distance où l'impression du corps central a été balancée par l'action d'un autre corps et d'un autre courant.

Ainsi se sont formés les astres : d'où l'on doit conclure, 1° qu'ils sont tous sphéroïdes, parce qu'ils ont été formés par l'action des courans de la circonférence au centre, sur un noyau en rotation.

2° Qu'ils doivent conserver ce mouvement de rotation successivement imprimé à toute la matière affluente.

3° Que leur masse est en raison du volume de la première molécule ; car plus elle a été considérable, plus les courans ont trouvé d'obstacles en elle, plus leur vîtesse a été accrue et plus ils ont voituré de matière combinée vers le corps central.

4° Que la masse des astres est également en raison de la distance qui les sépare ; car ils ont été formés par la matière combinée que les courans ont précipité vers leur centre. Or, cette matière occupoit un espace, et cet espace étoit en raison de la quantité de la matière ; donc, plus il y a eu de matière employée à former un astre, plus il s'est trouvé d'espace libre autour de ce corps central.

Il est clair, d'après ce que nous venons de dire, que les corps célestes doivent être regardés comme des centres, par rapport aux courans qui les ont formés ; mais ils peuvent obéir à un autre centre et être entraînés par le mouvement que ce centre détermine. C'est ainsi que la lune tourne autour de la terre, et la terre autour du soleil.

Ce mouvement subordonné a dû avoir lieu lorsque deux corps primitifs, travaillant ensemble à se réunir, la matière contribuée, ou, si l'on veut, les molécules plus petites, entraînées dans leur projection par les courans, se sont, après l'épu-

rement du fluide, trouvés à des distances tellement combinées avec leurs masses, que le plus gros n'a pas eu assez de puissance pour opérer la réunion de l'autre corps à son centre, mais en a eu assez pour lui faire prendre la direction de son mouvement de rotation.

Ainsi se sont organisés les systêmes concentriques, entre lesquels il s'est rencontré des astres qui ont subi l'influence de plusieurs centres à la fois, et ont été mus dans une direction combinée et excentrique.

CHAPITRE TROISIÈME.

De la gravitation des Corps célestes et de leurs influences réciproques, *ou* du Magnétisme universel.

Les corps ont été formés par la contrariété des courans qui a opéré la réunion des atômes élémentaires qui sont alors devenus concrets, d'abstraits et d'indépendans qu'ils étoient auparavant; mais cette concrétion n'a pas été si parfaite qu'il ne soit resté entre les atômes des interstices pénétrables par les filières des courans.

Ces filières traversent donc tous les corps, mais comme tout est plein dans la nature, à mesure qu'une filière entre dans un corps, il s'en échappe une autre dans le sens inverse.

Ces filières, en entrant dans un corps, deviennent convergeantes et augmentent de force et de vîtesse, plus elles approchent du centre. En sortant de ce corps, elles divergent et conservent une partie de la direction et du ton qu'elles ont acquis dans leur passage, relativement à la disposition des interstices : delà elles se prolongent à l'extrémité du système de rotation de l'astre toujours en divergeant ; et elles convergent ensuite pour passer dans le système de rotation d'un autre astre, et redevenir en lui filières entrantes.

Les filières sortant de ce second astre, suivent une route semblable et inverse pour entrer dans le premier ; et par cette circulation du fluide universel d'un astre à l'autre, le mouvement se distribue dans l'univers, les courans particuliers s'établissent, et avec eux, l'entraînement ou la gravitation de tous les mondes les uns sur les autres.

Cette tendance est en raison de la masse et de la densité des corps ; car on doit se rappeller que les courans deviennent plus rapides en proportion de la masse ou de la solidité des corps qu'ils rencontrent, et ce sont les courans qui établissent la gravitation par la loi universelle qui fait qu'un corps solide, plongé dans un fluide en mouvement, suit l'impulsion de ce mouvement.

La gravitation des astres est encore en raison de leur distance, parce que, plus la distance est

grande entre eux, plus les courans, qui les portent à se rapprocher, sont divergeans, et par conséquent foibles.

Les corps célestes, en tournant sur leurs axes, s'opposent toujours la moitié de leurs surfaces : c'est sur cette moitié que sont reçus leurs courans mutuels.

Ces courans conservent en eux une partie du ton de mouvement qu'ils ont pris dans l'astre, à raison de la modification de ses interstices.

On appelle ton de mouvement le genre ou le mode de mouvement déterminé qu'ont entre elles les parties de la matière fluide. L'air qui passe par le tuyau d'une flutte, l'eau qui file le long des fibres d'une plante, acquièrent un mode ou un ton de mouvement qu'ils n'avoient pas; c'est-à-dire, que les parties qui constituent l'air et l'eau se meuvent alors autrement entre elles qu'elles ne se mouvoient auparavant.

Ces courans d'un corps à l'autre, qui conservent une partie du ton acquis dans le milieu qu'ils quittent, forment les mutuelles influences d'un corps sur l'autre, influences qui agissent non-seulement sur la totalité du corps, mais encore sur chaque partie; et c'est ce flux et reflux continuels d'impressions réciproques que nous appellons Magnétisme universel.

SECTION SECONDE.

Des Corps particuliers, des qualités de ces corps et de leur mutuelle influence, *ou* du Magnétisme des systêmes particuliers.

Chapitre Premier.

Des Corps particuliers.

Nous avons vu, dans la première section, comment tels courans universels et les courans particuliers se sont établis ; comment ils distribuent le mouvement dans tout ce qui existe, par une balance de flux et de reflux perpétuels, et comment ils ont formé les grands corps qui font centres.

Chaque centre a formé dans son tourbillon un ordre de choses à part, qu'on appelle systême. Ces systêmes particuliers ont été soumis à la loi des courans universels, et par les modifications qui ont apporté les courans particuliers, il s'est formé des combinaisons à l'infini, et des corps particuliers dont ces combinaisons ont déterminé

la forme et les propriétés. C'est ce que nous allons développer, en ramenant tout aux principes déja posés.

CHAPITRE SECOND.

De la Solidité et de la Fluidité.

LA matière élémentaire, avant le mouvement, formoit un solide parfait, parce que toutes ses parties étoient absolument en repos les unes à l'égard des autres, ce qui constitue la solidité : elle est la première qualité que nous considérerons dans les corps.

Plus il y a dans un corps de parties qui restent en repos entre elles, plus ce corps est solide. Comme il n'y a point de corps qui n'ait des interstices occupés par le fluide élémentaire ou autre, il n'y a donc point dans la nature de solide parfait.

A l'instant où le mouvement primitif a été imprimé, les parties de la matière qui en ont été frappées ont formé un fluide parfait, parce que tous les atômes, ayant en même tems subi le même effort du mouvement, ils se sont mus dans le même mode, dans la même direction et avec la même vîtesse.

Plus dans un fluide les parties constituantes conservent cette identité de rotation, plus le fluide est

parfait; plus elles s'en éloignent, plus le fluide est imparfait. Il n'y a de fluide parfait que la matière élémentaire qui n'est pas un corps, mais qui les a tous formés, quoiqu'elle soit une et qu'ils soient très-dissemblables. Nous verrons dans le Chapitre qui suit, comment ce phénomène s'est opéré.

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'Homogénéité et de l'Hétérogénéité.

LORSQUE par les accidens du mouvement, la matière s'est combinée, il en est résulté des agrégats ou molécules organiques, qui ont formé tous les corps. Mais les combinaisons étant infinies, les molécules ont été établies dans des proportions variées à l'infini. Dans les unes, se suppose, les atômes se sont combinés 3 par 3 et dans un tel ordre; dans d'autres, 3 par 3, mais dans un ordre différent; dans d'autres, 4 par 4 &c. &c. et delà l'homogénéité ou l'hétérogénéité des corps composés de ces molécules.

On conçoit que les corps, dont toutes les molécules ont été combinées d'atômes disposés 3 par 3 dans le même ordre, sont homogènes, et que ceux-là sont hétérogènes qui ont été formés par la cohésion de molécules diversement combinées.

CHAPITRE

CHAPITRE QUATRIÈME.

De la Cohésion.

Nous avons dit que les molécules ont été formées par la réunion des atômes, et les corps par l'assemblage des molécules; mais pour que ces molécules et ces corps aient subsisté, il a fallu que la matière mise en repos au milieu du fluide universel, ne fût plus désunie et remise en mouvement, ce qui n'a pu avoir lieu que par la cohésion. Elle s'explique ainsi :

Lorsque par l'effort de deux directions opposées ou de deux vîtesses inégales dans la même direction, plusieurs particules se sont heurtées et sont demeurées en repos, elles ont exclu la matière subtile dans le point de contact. Cela posé, la séparation de ces deux particules ne peut se faire sans un effort contre la matière subtile environnante, et l'effort nécessaire pour l'opérer, est égal à la résistance.

La résistance est égale à la colonne entière du fluide environnant, qui répond au point de contact.

Comme le fluide environne de toutes parts en colonnes égales, on doit dire que la résistance ou la cohésion d'un corps, est en raison des points de contact de ses parties constituantes.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Du Corps dur; du Corps mou; du Corps élastique.

D'APRÈS les principes que nous venons d'établir, nous diviserons les corps relativement à la cohésion, en corps durs, corps mous et corps élastiques.

Le corps dur est celui dont les parties sont tellement disposées, qu'on ne peut les déplacer dans la masse, sans les déplacer entre elles et sans rompre la cohésion.

Le corps mou est celui dont les parties cèdent à l'effort et se déplacent entre elles sans quitter la masse, et sans que la cohésion cesse.

Le corps élastique est celui dont les parties sont tellement combinées, qu'elles peuvent être déplacées par rapport à la masse, sans être déplacées entre elles. Ce qui donne au corps élastique, comprimé à un certain point, la faculté de reprendre de lui-même son état naturel. On peut se former ainsi une idée de ce phénomène.

Les parties constituantes du corps élastique sont entretenues en cohésion par l'action des courans qui les compriment dans leurs points de contact, en même-tems qu'ils les traversent dans les interstices qu'elles forment entre elles.

A l'instant où une force étrangère est appliquée

au corps élastique, il se fait un effort tendant à vaincre la résistance de la cohésion et à déplacer les parties ; mais, au moyen de leur combinaison, elles se resserrent sans se désunir : et seulement alors, les interstices, où passe le fluide universel, se rétrécissent, et le fluide ainsi comprimé, acquiert plus d'accélération.

A l'instant où la force étrangère est retirée, le corps ne se trouve plus extérieurement pressé que par les courans qui agissent autour de lui, en tous sens, mais avec moins de force que le fluide n'agit intérieurement dans les interstices où il a été comprimé, et où, par cette compression, il a acquis une force supérieure qui lui fait rétablir les interstices dans leur diamètre ordinaire, et rend par-là le corps élastique à son premier état.

On doit sentir, par ce développement, que tous les corps sont élastiques plus ou moins, puisqu'il suffit qu'il y ait interstices et points de contact pour produire élasticité. Il n'y a donc point dans la nature de corps absolument durs ni absolument mous.

Chapitre Sixième.

De la Gravité.

On se rappellera que nous avons établi que les corps sont traversés en tous sens par des courans

entrans et sortans, qui passent continuellement de l'un à l'autre, et qui, par leur *entraînement*, font que tous les corps tendent à se rapprocher en raison de la force de ces courans combinée sur la masse, la densité et l'éloignement des corps.

Cette tendance mutuelle, nous l'avons appellée gravitation dans les corps centres, à qui elle fixe leur place et assigne leur route au milieu du fluide où ils promènent chacun leur système.

Cette tendance est la même dans les petits corps qui constituent les systêmes particuliers. Mais elle s'apperçoit peu dans ces petits corps, relativement les uns aux autres, attendu qu'elle est effacée par la tendance générale et infiniment supérieure qui les entraîne tous vers le corps central et que l'on appelle gravité. On nomme pesanteur la mesure de cette force de gravité.

Entre une pierre et la terre, par exemple, il y a une tendance réciproque, établie par les courans qui passent continuellement de l'un à l'autre de ces deux corps. Mais comme la masse de la terre est infiniment supérieure à celle de la pierre, et que la distance est très-petite, la force d'entraînement ne se fait sentir que sur la pierre, en raison de son volume et de sa densité.

Mais si cette pierre étoit placée entre la terre et la lune, dans une proximité plus grande de ce dernier astre, en raison de ce que sa masse le cède à celle de la terre; alors il n'y auroit plus

de gravité, et la pierre n'auroit pas plus de tendance vers l'un que vers l'autre centre.

Il n'est pas difficile de conclure de ces principes que tout ce qui peut changer la convergeance et la rapidité des courans, autour de la terre, doit augmenter ou diminuer la gravité des corps soumis à l'action de ces courans. Ainsi, lorsque l'océan se trouve entre la terre et la lune, il doit moins peser sur la terre, dans la partie où les courans de la gravitation sont établis entre les deux astres, parce que dans ces points les courans entrans sont moins convergeans et moins rapides, et que les courans sortans le sont davantage; ce qui doit paroître clair, si l'on a bien saisi le développement des causes de l'attraction apparente des corps célestes. De cette pesanteur inégale et momentanée naissent le flux et le reflux de la mer, que l'on concevra aussi aisément que l'on sent qu'un manteau pèse davantage dans le vent qu'à l'abri.

Les causes de la gravité et leurs modifications nous découvrent la raison de la différence de densité qui existe dans les parties constituantes de la terre. Elle croît jusqu'à une certaine profondeur, après quoi elle diminue et cesse probablement.

En effet, les courans qui ont formé la terre ont précipité vers son centre toute la matière combinée qui leur formoit obstacle; mais, plus cette matière étoit solide, plus la résistance étoit grande, plus les courans étoient accélérés : dès-

lors la matière dense, chassée avec plus de force et de vîtesse, a été occuper le noyau du corps sphérique.

Mais, bientôt, le corps acquérant de la masse et le tourbillon de l'étendue, les courans entrans et sortans sont devenus si rapides, et vers le centre leur action a, par leur convergeance, été si vive, que la cohésion a cédé à leur impulsion, et que le noyau est devenu fluide.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Du Feu.

CET état de fluidité opéré dans la matière par la vivacité excessive des courans entrans et sortans, est le feu qui détruit les corps. Ce n'est point un corps, mais une modification.

Moins un corps présente de résistance à l'action violente de deux courans qui s'insinuent l'un dans l'autre, avec effort, plus le corps est inflammable. La combustion est donc dans les corps, en raison de leur cohésion.

Le feu considéré par rapport à nos sens, produit sur le fluide universel un mouvement oscillatoire, qui propagé jusqu'à la rétine, donne l'idée de la flamme ou de la lueur du feu, et qui, réfléchi par les corps environnans, donne l'idée de la lumière. Le même mouvement appliqué aux organes

du tact affoiblissant en eux plus ou moins la cohésion, donne l'idée de la chaleur.

CHAPITRE HUITIÈME.

De l'Électricité.

Nous avons vu précédemment que le mouvement est distribué dans tous les corps par les courans rentrans et sortans; les corps soumis à l'action de courans d'une grande célérité se chargent donc d'une certaine quantité de mouvement.

Si deux masses, dont les superficies sont chargées de quantités inégales de mouvement s'approchent, suivant les loix du fluide qui fait circuler le mouvement, la masse la moins chargée reçoit la surabondance de l'autre, et le mouvement se met en équilibre dans les deux masses.

La décharge d'une masse sur l'autre se fait ou tout à la fois, ou successivement. Dans le premier cas, il y a explosion, feu et crépitation; dans le second, il y a entraînement ou attraction apparente.

Ces effets sont ce qu'on appelle électricité. Elle se manifeste dans les nuages d'une chaleur inégale ou même entre les nuages et la terre.

On produit une électricité artificielle, lorsqu'après avoir, par le frottement, surchargé de mouvement la superficie d'un corps élastique, on la

décharge sur un autre corps de cette surabondance de mouvement.

Dans toute électricité on observe les courans entrans et sortans.

Chapitre Neuvième.

De l'Aimant.

Nous avons expliqué le mécanisme des courans entrans et sortans du fluide universel, et nous en avons fait connoître les loix et les propriétés dans l'organisation du système général : nous avons fait voir comme le même principe opère les mêmes effets et se développe dans chaque système particulier : on peut faire plus, on peut saisir dans un corps individuel les ressorts et les effets du principe universel des courans et de l'entraînement ou de la répulsion. L'aimant nous permet de prendre la nature sur le fait et nous montre son secret à nud.

Lorsque les filières d'un courant rencontrent un corps solide, une partie des filières pénètrent dans les interstices du corps, et elles y forment courant entrant : à leur issue, elles forment courant sortant.

Si les filières du courant, en traversant le corps solide, perdent leur direction et leur combinaison primitives par les modifications qu'y apportent les interstices, elles obéissent à un mouvement confus et qui a peine à se développer.

Si au contraire elles rencontrent des interstices assez réguliers pour qu'elles puissent conserver leur direction et leur mouvement primitifs, elles traversent le corps, sans altération, et gardent tout leur ton et toute l'énergie de leurs propriétés : c'est ce qui se rencontre dans l'aimant.

On doit considérer ce corps comme ayant été formé sous l'action du mouvement général qui entraîne le fluide élémentaire d'un pôle de la terre à l'autre. Par l'effet de ce mouvement extrêmement déterminé, les interstices de l'aimant se sont distribués avec une régularité parfaite et ont reçu et conservé dans une même direction et un même mode le fluide qui les a traversés.

Les interstices du fer sont moins réguliers que ceux de l'aimant, mais ils sont susceptibles d'être rectifiés par l'impression déterminée du fluide universel. Delà vient qu'une barre de fer posée pendant un certain tems dans la direction du courant général du nord au sud, s'aimante. L'effet est plus prompt en frottant la barre dans une direction constante avec un aimant quelconque.

Un aimant est un petit monde, les courans entrans et sortans y sont bien développés ; il a ses pôles, son équateur, &c.

Il y a entraînement ou attraction entre deux aimans, lorsque les filières de leurs courans se correspondent exactement : il y a répulsion, lorsqu'elles se contrarient &c. &c.

On ne s'étendra pas sur le développement des

propriétés de l'aimant, on n'apprendroit rien à personne. Il nous suffira de dire que dans tous les corps, la force des courans généraux agit de même que dans l'aimant; mais qu'elle n'opère pas des effets aussi sensibles, parce qu'elle est contrariée dans le passage par l'irrégularité des interstices.

Tout est donc dans la nature aimant plus ou moins parfait, tout est mu et modifié par le flux et le reflux des courans entrans et sortans universels et particuliers.

SECTION TROISIÈME.

Des Corps organisés de l'homme, ou du Magnétisme animal.

CHAPITRE PREMIER.

Des Corps organisés.

PAR l'effort du mouvement primitif et les modifications des mouvemens accidentels, il s'est fait dans la matière des combinaisons infinies.

Lorsque la combinaison a été telle qu'il n'en est résulté qu'un aggrégat d'atômes sans propriété; cet ensemble a formé ce que l'on appelle corps inorganique. C'est un être métaphysique, car il

ne peut y avoir de combinaison dans la matière qu'il ne naisse une propriété.

Lorsque la combinaison a été telle qu'il en est résulté des effets ou de nouvelles combinaisons dans la matière environnante, cet aggrégat, doué d'une vertu ou d'une propriété, a formé le corps organique.

Enfin, lorsque la combinaison a été telle qu'elle a pu en produire d'autres absolument semblables dans la matière en contact, la combinaison première a formé ce que l'on appelle moule. On peut concevoir l'idée la plus simple, en étudiant la cristallisation.

Des combinaisons infinies de la matière élémentaire, des corps organiques et des moules se sont formées toutes les variétés qu'on apperçoit dans la nature et toutes les organisations possibles. Les plus parfaites ont seules subsisté et se sont assimilé les autres.

CHAPITRE SECOND.

Des Animaux.

PARMI les êtres organisés, ceux qui ont vie, ou les animaux, doivent obtenir la première place.

Le principe viral est la portion du mouvement universel reçue dans le moule, et qui le modifie. Cette portion de mouvement est portée et entre-

tenue dans le moule par le fluide universel qui y circule, suivant l'impulsion des courans.

Les animaux ne sont donc que des moules ou des combinaisons de moules corrélatifs, et dans un parfait équilibre.

Chapitre Troisième.

De l'Homme. Comment il se forme, naît et se développe.

L'homme est le plus parfait des animaux.

Il n'y a dans l'homme, comme dans le reste de la nature, que deux principes, la matière et le mouvement.

Par la combinaison génératrice, la matière a formé le moule.

Ce moule a été pénétré des courans universels, et il a reçu d'eux une portion du mouvement universel ou la vie.

Le moule a, dès-lors, été animé; le mouvement l'a développé, et, par sa propriété de moule, il s'est assimilé la matière affluente.

Tant que le développement n'a été que peu considérable, toute la portion de mouvement reçue par le moule, a été employée à son développement ultérieur, et la masse du moule est restée dans le repos.

Du moment que la masse du moule et son développement

veloppement ont été assez considérables pour recevoir plus de mouvement qu'il n'en falloit à la machine pour se former, la masse a agi à l'extérieur, et l'embrion a remué.

Bientôt cette surabondance de mouvement l'a porté à faire effort sur les enveloppes qui le gênoient; alors, et ainsi, s'est opéré le phénomène de la naissance. (*)

Le corps de l'homme se développe par la végétation, et son organisation détermine ses facultés physiques et morales; d'où l'on peut conclure que la seule éducation convenable est celle qui laisse à cette végétation toute la liberté possible, et qui, sans rien ajouter aux efforts de la nature, se contente d'écarter les obstacles qui pourroient retarder ou vicier le développement des facultés de l'homme.

CHAPITRE QUATRIÈME.

DES Sensations.

LA faculté la plus éminente dans l'homme est, sans contredit, celle de sentir. Examinons comment elle peut s'opérer.

(*) *Il est clair que l'on ne parle point ici du premier homme ni de la première femme, sur la formation desquels il n'est pas permis de hasarder des opinions.*

Un corps sur lequel un autre agit, reçoit nécessairement une altération ou une combinaison nouvelle dans son harmonie ; c'est ce que l'on appelle impression dans les corps organisés, parce qu'au moyen de la relation intime et de l'équilibre parfait de leurs organes, ils sont susceptibles de connoître et de distinguer ces impressions qui ne sont autre chose dans le corps que la différence de l'état actuel à l'état changé.

Une continuité d'impressions semblables ou une impression plus vive que les autres se nomme sensation.

Les sensations peuvent se comparer, se combiner ; ce qui constitue l'idée.

Les idées peuvent de même se comparer et se combiner ; delà naît la réflexion.

Les organes qui nous servent à appercevoir les différences des impressions que nous avons reçues, s'appellent sens.

Les parties constitutives et principales de ces organes sont les nerfs qui sont plus ou moins disposés à être affectés par les différens ordres de la matière.

Comme nous recevons une multitude d'impressions que nous n'appercevons pas, soit parce qu'elles sont habituelles, soit parce qu'elles sont effacées par de plus fortes ; de même nous avons quantité d'organes propres à recevoir des sensations, et que nous ignorons.

Nous ne sentons pas les objets tels qu'ils sont,

nous appercevons seulement l'effet qu'ils font sur nos organes.

Les organes de nos sens communiquent avec un sens interne, lequel est lui-même en relation avec l'ensemble de l'univers. C'est probablement à ce sens interne qu'aboutissent toutes les impressions que nous recevons. C'est probablement par ce sens qui unit tous les autres, que s'opère en nous la sensation et la pensée.

Le sens interne, dont nous parlons, étant supposé existant, on conçoit la possibilité des pressentimens.

S'il est possible d'être affecté de manière à avoir l'idée d'un objet à une distance infinie, ainsi que nous voyons les étoiles, dont l'impression nous est transmise en ligne directe par la succession d'une matière coexistante entre elles et nos organes, pourquoi ne seroit-il pas possible que nous fussions affectés par des êtres dont le mouvement successif seroit propagé jusqu'à nous en ligne courbe, oblique ou autre? Pourquoi ne serions-nous pas également affectés par l'enchaînement des êtres qui se succèdent? Pourquoi le mouvement imprimé au fluide universel par ces êtres, ne retentiroit-il pas jusqu'à notre sens interne, et ne nous avertiroit-il pas de ce qui doit arriver dans une époque plus ou moins reculée.

CHAPITRE CINQUIÈME.

De l'Instinct et de la Raison.

La faculté de sentir dans l'harmonie universelle le rapport que les êtres et les événemens ont avec les individus organisés, semble prouvé par l'instinct qui n'est autre chose que l'apperçu non réfléchi de ce rapport, ce qui le distingue de la raison. On diroit que l'instinct voit ce rapport et le touche, tandis que la raison le calcule et s'en rend compte sur des données plus ou moins éloignées. L'instinct est dans la nature, c'est un effet invariable et déterminé de l'harmonie universelle; la raison est un travail factice. L'instinct est uniforme et sûr: la raison est incertaine, et chacun a la sienne.

CHAPITRE SIXIÈME.

Comment la vie s'entretient dans l'Homme.

Après avoir considéré comment l'homme naît et comment il acquiert ses facultés, il faut examiner comment il se conserve, pour voir ensuite comment il se détruit.

L'homme est un composé de matière et de mou-

vement. L'un et l'autre de ces principes constituans peuvent être en lui, augmentés ou diminués. Pour qu'il se conserve, il faut qu'il répare la perte qu'il fait de tous deux.

La diminution de la matière est réparée dans l'homme de la masse générale, par le moyen des alimens. La diminution du mouvement se répare de la somme générale du mouvement, par le sommeil.

L'état de sommeil est une absorbtion du mouvement et des forces qui ne se répandent plus au dehors, mais se concentrent dans l'intérieur de la machine. L'homme alors ne perd point de mouvement, et il en acquiert par l'action des courans généraux dont il est traversé.

Ces courans généraux sont 1° le courant de la gravité qui le fait pèser vers le centre de la terre. 2° Le courant magnétique qui s'étend d'un pôle à l'autre.

Dans le sommeil, les interstices des parties constituantes de l'homme se chargent de mouvement, ou pour mieux dire, du fluide universel voituré par les courans généraux, et ce fluide resserré acquiert du mouvement jusqu'au point que faisant effort sur les parois des interstices, il détermine les forces à se répandre au dehors, et l'homme s'éveille.

Pour se faire une idée de la réfection que l'homme trouve dans le sommeil, ne pourroit-on pas penser que dans cet état, les interstices du corps

s'ouvrent aux courans entrans et se rétrécissent du côté opposé ; de sorte qu'insensiblement le fluide universel s'insinue et se foule dans cette multitude de capsules, à qui il rend par son mouvement l'élasticité et la force qu'elles avoient perdues la veille en répandant avec profusion le fluide vers tous les objets sur lesquels l'homme a agi et à qui il a communiqué du mouvement.

CHAPITRE SEPTIÈME.

De la Mort.

COMME l'on voit, l'homme ne vit et n'a de force que par la circulation qui se fait en lui du fluide magnétique.

Tant qu'il conserve ce fluide dans un équilibre parfait et dans une activité entière, il est en pleine vie ; du moment que le mouvement diminue en lui, il commence à mourir, et il achève, lorsque le mouvement tonique du fluide est détruit entièrement.

Deux causes amènent dans l'homme l'extinction du mouvement tonique ou la mort. 1° L'obstruction naturelle ou le dépérissement général du moule, et alors la mort est successive et naturelle.

2° Un accident qui rompt prématurément l'harmonie essentielle du moule et empêche le mou-

ve ment tonique de s'y propager. La mort alors est hâtée et contre nature.

CHAPITRE HUITIÈME.

De la Maladie et du Remède

L'ACCIDENT le plus ordinaire qui rompt dans l'homme l'harmonie essentielle est la maladie.

Il y a maladie, dès que le mouvement tonique du fluide élémentaire qui vivifie l'homme, est troublé.

Donc la maladie a toujours pour cause l'obstruction ou aberration du fluide universel dans le corps de l'homme.

Donc, si l'on parvient à désobstruer ou à rétablir les voies du fluide universel dans le malade, on lui rendra nécessairement la santé.

Donc, enfin, il n'y a qu'une maladie et qu'un remède La maladie est l'aberration du fluide magnétique : le remède est l'impression déterminée et accélérée de ce fluide qui, par ses efforts, désobstrue et rectifie les voies viciées et rétablit l'ordonnance dans la machine, de même qu'un armurier nettoie et redresse un canon tors, en le soumettant à l'action du cilindre sur lequel ont été roulés ses rubans.

Ou pour se servir d'une comparaison plus approchante de la vérité, l'homme développé dans

son moule par l'action des courans universels doit être, quant au physique, considéré comme une verge aimantée. Il ne vit en effet que par le magnétisme; il le reçoit, il le rend comme l'aimant aux modifications près, apportées par la disposition particulière de ses interstices. Si, donc, la circulation du fluide étoit interrompue ou avoit changé de ton de mouvement dans une partie de la verge aimantée, soit par un coup, soit par le laps de tems, l'aimant foibliroit, l'aimant seroit malade; mais il reprendroit bientôt la force et la santé, si, à l'aide d'un autre aimant, on rétablissoit en lui les courans magnétiques par les procédés connus.

Il en est de même dans le malade; son aimant est altéré: on le magnétise, ou, si l'on veut, o l'aimante.

La maladie se résout dans un ordre inverse de celui où elle a commencé, et l'on peut dire qu'elle est une sorte de peloton qui se défile comme il a été dévidé.

Il est évident que l'effort du fluide magnétique, déterminé vers une partie malade, doit augmenter les symptômes critiques, et que la guérison sera toujours l'effet des crises qui feront céder l'obstacle que le fluide rencontroit dans sa circulation.

Il est de même évident qu'un corps en santé ou en parfaite harmonie, doit être insensible à l'effet du magnétisme, puisque le fluide ne rencontrant point d'obstacle, se promène par-tout librement.

D'où l'on conclura, que plus le malade touchera de près à sa guérison, moins il sera sensible au *magnétisme*, qui n'est autre chose que l'action par laquelle on augmente ou on particularise en lui l'impression du fluide universel ; ce qui s'opère, en augmentant et en dirigeant sur lui par les procédés que nous développerons dans la seconde partie de cet Ouvrage, les influences des corps qui lui correspondent.

DU MAGNÉTISME UNIVERSEL.

SECONDE PARTIE.

PROCÉDÉS.

SECTION PREMIÈRE.

DU MESMÉRISME

Ou méthode de M. Mesmer, pour appliquer à la cure de toutes les maladies, les principes du Magnétisme.

CHAPITRE PREMIER.

Ce que c'est que magnétiser; Division des méthodes.

On a vu, dans la première partie, que le corps de l'homme a été formé sous l'action des courans magnétiques; que, dès-lors, il a, dans sa constitution, conservé les rapports essentiels du systême de l'aimant. Il a ses courans entrans et sortans; il a ses pôles; comme l'aimant, il a ses rapports et ses influences.

L'art de magnétiser est donc l'art d'aimanter; de propager, de renforcer les pôles, d'établir et d'accélérer les courans du fluide magnétique.

Comme il a été découvert trois moyens principaux de mettre ce fluide en action et de le diriger, nous établirons trois classes de magnétisme et de magnétiseurs.

La première classe ne se sert que d'agens physiques; elle a, pour chef, M. MESMER : nous l'appellerons *MESMÉRISME.*

La seconde, dont les principaux agens sortent de l'ordre physique, et dont les effets en franchissent les bornes connues, a pour chef M. le Chevalier de BARBARIN: on la nommera *BARBARINISME.*

La troisième, à la tête de laquelle se trouve M. de PUISÉGUR, et que nous appellerons *PUISÉGURISME*, est un système de magnétisme, composé des deux premières classes, et étendu par la connoissance de la crise somnambulique; ce qui sera expliqué par la suite.

CHAPITRE SECOND.

Des qualités nécessaires aux Magnétiseurs.

AVANT d'entrer dans l'examen des trois manières de magnétiser, il est des notions générales qu'il est bon de développer.

On appelle *Magnétiseur* celui qui met en action et qui dirige le fluide ; mais tous les individus n'ont pas été doués également par la nature des qualités propres à le faire obéir. Le magnétiseur physique, par exemple, qui doit le contenir et le lancer, ne peut le donner pur et actif qu'autant que, réunissant des organes parfaitement sains et énergiques, il le fait circuler en lui sans altération, et le transmet aux magnétisés sans dégénéressence.

Les avantages de la constitution ne sont pas aussi indispensables dans le magnétiseur moral, quoiqu'elles soient toujours fort à desirer : les principales qualités de ce magnétiseur d'un ordre plus élevé, sont une intention droite, une volonté forte, une ame pure enflammée et confiante.

Le magnétiseur Puiséguriste qui embrasse les deux procédés, doit réunir les qualités qui leur sont propres et que nous venons d'indiquer.

On appelle *Magnétisés* les malades que l'on soumet à l'action du fluide magnétique par les procédés que nous allons détailler.

CHAPITRE TROISIÈME.

De l'Hôtel des Magnétiseurs et du Baquet.

LA nature travaille dans le secret, l'ombre et le recueillement ; c'est au sein de la terre qu'elle

élabore ses trésors. Il semble que pour opérer elle ait besoin de n'être ni distraite ni embarrassée. Comme le fluide magnétique est de toutes les substances qui la composent la plus subtile, il est nécessaire pour agir sur lui et le faire agir sur les corps qu'on lui soumet, d'avoir un lieu spacieux, retiré, découvert et disposé en appartemens dirigés conformément aux courans magnétiques, c'est-à-dire, du nord au sud, et accordés aux différens traitemens qu'on se propose. Il seroit à desirer que l'hôtel fût à la proximité d'arbres à filières verticales et continues. Il faut y établir des salles séparées pour les Baquets, des cabinets pour les crises, et des communications isolées qui facilitent la circulation d'un appartement à l'autre, sans déranger les opérations magnétiques qui y seront faites. Il faudroit, en outre, un grand commun pour rassembler les magnétiseurs, les magnétisés et les servans qui procureront les différens objets dont on pourroit avoir besoin.

Les salles du Baquet doivent être propres à contenir une quantité considérable de personnes, parce que les moyens s'augmentent en proportion du nombre des coopérateurs; et chacun ressent l'influence de tous les autres. Elles doivent, au reste, être obscures, pour favoriser l'attention, et entretenues dans une chaleur beaucoup au dessus de celle de l'atmosphère, pour rendre la circulation du fluide plus facile: on y observe un silence rigoureux.

Au milieu du sallon on pratique un Baquet, qui n'est autre chose qu'un tambour de sapin d'une forme ronde ou ovale, de l'élévation d'un pied sur un diamètre proportionné à l'emplacement. Il est détaché de terre de quatre pouces et porté dans le centre par des supports pour laisser la liberté de passer les pieds dessous. Le plancher supérieur est fendu dans son diamètre du nord au sud et fermé par des virolles : à quatre et six pouces du bord, on le perce de trous destinés à recevoir les conducteurs magnétiques. A l'intérieur, on forme un ou plusieurs lits de bouteilles remplies d'eau, de verre pilé ou de limaille de fer, et magnétisées ainsi que l'on verra bientôt. La disposition de ces bouteilles doit être régulière. On en pose une droite ou couchée au centre : delà on établit des rayons d'abord avec des demi-bouteilles, puis avec des bouteilles entières, qui partent du centre en ligne droite le goulot dans le cul les unes des autres : parvenu à la circonférence, on forme une rangée de bouteilles dans le sens contraire, le cul appuyé contre les douves du Baquet que l'on remplit ensuite d'eau magnétisée.

Du centre du plancher inférieur, part une tige de fer qui traverse le plancher supérieur, s'élève de trois pieds au dessus et se termine par une griffe composée de cinq doigts verticaux et tors. A un demi-pied au dessous de cette griffe, l'arbre

principal est croisé par une branche de fer placée du nord au midi et inclinée à l'horizon; branche terminée également en griffe par les deux extrêmités.

A la griffe de l'arbre principal, sont attachées deux cordes très-longues, dont l'une prend du nord pour courir au midi et ceindre les malades placés dans cette direction; l'autre corde s'étend au nord dans une direction opposée.

Le Baquet, les bouteilles et la tige sont magnétisés de la manière qui suit.

Pour le Baquet, on se place d'abord la face vers le nord et s'inclinant sur les bords, on les saisit de chaque main dans leur plus grand diamètre de l'est à l'ouest. Le magnétiseur, sans quitter les bords du vaisseau, rapproche ses mains jusqu'à lui, les écarte vers sa ceinture et recommence trois fois de suite ce procédé; delà, il passe à l'autre pôle pour un procédé inverse et semblable du midi au nord.

On magnétise de la même manière les baignoires et les cuvettes. Quant à l'eau, on agit avec un ou deux conducteurs de bois, de fer ou de verre, ou même avec les mains pour fendre l'eau dans la direction du sud au nord trois fois de suite; et l'on prétend que par ce magnétisme, elle acquiert un degré de chaleur qui la rend supportable aux malades.

Pour magnétiser l'eau dans un gobelet, on se sert du même procédé que pour les bouteilles: nous l'allons décrire. Nous observerons que l'eau ainsi magnétisée, bue en tenant le verre avec deux doigts dans la direction des pôles nord et sud, acquiert une saveur particulière. Cette eau est la seule dont un malade en crise doive se servir.

A l'égard des bouteilles, le magnétiseur tourné vers le nord en saisit une par le fond et par le goulot; il s'incline sur elle, la presse avec un effort intérieur, comme s'il vouloit la remplir de son essence; et ensuite, par un mouvement contraire, lâchant le goulot, il retire la main derrière lui, comme s'il vouloit faire sortir le fluide dont il a rempli la bouteille et lui ouvrir une direction dans l'air environnant. Répéter trois fois pour chaque bouteille.

Pour établir les courans magnétiques dans l'arbre du Baquet: la face au nord, on le saisit du bout des doigts, immédiatement au dessous de sa griffe, et l'on suit la tige, en la pressant jusqu'à sa racine. On répète plusieurs fois, et l'on se place ensuite au pôle opposé pour agir semblablement à l'aspect du midi.

Le Baquet, ainsi préparé, doit servir de réservoir commun aux magnétisés. Il est propre à établir et à conserver entre eux l'harmonie de la circulation du fluide.

Les conducteurs sont des tringles de fer cour-

bées à angle droit, à quatre ou six pouces de leur introduction dans les trous du Baquet dont nous avons parlé. Ils sont terminés en pointes mousses, et leur queue est suffisamment allongée pour atteindre les différentes parties sur lesquelles les malades veulent les appliquer. On les magnétise comme l'arbre du Baquet, dans leur direction, relativement aux pôles nord et sud.

CHAPITRE QUATRIÈME.

Du Magnétisme d'été et des agens auxiliaires.

Au lieu de Baquet, on peut établir les cordes à des arbres que l'on magnétise d'abord par un procédé manuel, semblable à celui employé pour la tige du Baquet, et ensuite, à l'aide d'une épée, avec la pointe de laquelle on suit la direction de chaque grosse branche, sur le tronc, et l'on descend jusqu'à terre, ainsi que le long des racines apparentes ; ce qui s'exécute successivement au nord et au midi.

Cette méthode, qui s'appelle magnétisme d'été, réussit mieux quand l'arbre est près d'un ruisseau dont la chûte détermine d'avance un courant magnétique, dans l'atmosphère ambiant. Elle est d'autant plus commode, que si l'arbre se trouve à la proximité d'un appartement, on peut y introduire les cordes attachées aux branches, et ma-

gnétiser à couvert, en observant de conserver dans la disposition des cordes, la direction des courans, nord et sud.

Outre ces secours, pour augmenter la force des courans magnétiques, on se sert quelquefois d'agens auxiliaires. Le magnétiseur peut alors se charger de bois verd, de fer, de souffre et d'aimant, qui sont les matières les plus convenables au magnétisme.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Du Rapport.

LE corps de l'homme étant, ainsi que nous l'avons dit, considéré comme un aimant, le côté gauche doit être regardé comme le pôle nord, et le côté droit comme le pôle sud. Les bras et les doigts servent de conducteurs naturels au fluide, et quand ils sont insuffisans, on en substitue d'artificiels, tels que des verges de fer, des bouteilles remplies de verre pilé, et armées d'une queue recourbée, &c.

Ceci posé, on doit concevoir que, pour établir les courans du fluide d'un corps à l'autre, il est nécessaire que le pôle nord du magnétiseur agisse sur le pôle sud du magnétisé, ou, ce qui est la même chose, qu'ils s'opposent le côté droit au côté gauche, pour établir ce que l'on appelle le *Rapport*.

C'est une méthode pour donner de l'affinité aux pôles du magnétiseur avec ceux du magnétisé, afin qu'ils aient action l'un sur l'autre, et qu'ils se rendent réciproquement perméables de leurs fluides qui prennent alors le même ton de mouvement : on y procède debout ou assis.

Debout, le magnétiseur se place dans la direction du courant magnétique à l'aspect du sud, le magnétisé en face de lui, les pieds se touchant par les extrêmités. Le magnétiseur impose les mains sur le sommet de la tête et le front de son malade ; il y incube un instant, delà il conduit ses mains sur les clavicules, s'y repose encore quelques momens ; ensuite, prolongeant son mouvement sur les bras, il suit avec le pouce la direction des nerfs. Arrivé à l'extrêmité des pouces, il y fait avec les siens, plusieurs pulsations, comme pour contenir et refouler le fluide, ce qu'il répète trois fois. (Ordinairement on ne touche la tête qu'à la première) Passant ensuite les mains sous les bras, pour gagner la colonne vertébrale, il la suit jusqu'aux reins ; là, il les ramène sur les hanches et les conduit le long des cuisses, toujours en suivant la direction des nerfs jusques près des genoux qu'il les retire vers les siens pour recommencer le procédé trois fois.

Le rapport assis n'est différent que par la position des acteurs. Ils se mettent sur deux chaises, en face l'un de l'autre, dans la direction indiquée. Le magnétisé se place entre les

cuisses du magnétiseur, sur lesquelles il tient constamment ses mains. Le magnétiseur agit du reste comme nous avons dit plus haut.

C'est par l'effet que produit le rapport qu'on s'assure de l'organe affecté par une sorte de chaleur que le magnétiseur éprouve à l'extrêmité des doigts et une chaleur avec tiraillement ou douleur que le magnétisé ressent à la partie malade.

L'on magnétise ensuite : ce qui se fait de diverses manières auxquelles nous allons donner des noms pour n'être pas obligé de les décrire de nouveau, chaque fois que nous en parlerons.

CHAPITRE SIXIÈME.

Noms donnés aux principaux Procédés.

NOUS appellerons simplement *magnétiser*, établir un courant de fluide magnétique sur telle ou telle partie du corps, ce qui se fait à pôles opposés, en suivant, avec l'extrêmité des doigts ou l'index renforcé par le pouce, la direction de l'organe sur lequel on veut agir. Retirant ensuite les mains et les écartant autour de soi, pour les ramener par une ligne circulaire, sur la partie malade; et ainsi de suite, soit en touchant, si l'on veut produire des effets plus considérables, soit en ne touchant pas, si l'on n'en cherche que de doux.

On nommera *charger*, placer l'organe malade

entre les deux mains, en y faisant des pressions légères et point précipitées ; de cette sorte, le fluide est concentré, se trouvant tout à la fois lancé et retenu. Lorsque l'on joindra à ce travail des deux mains, un mouvement de rotation, sur la partie affectée, ce procédé s'appellera *chargement de rotation*. Quand, au contraire, on dirigera, vers la partie que l'on charge, l'extrémité des doigts, en les lançant comme lorsque l'on envoie un baiser à quelqu'un, cette méthode sera indiquée par le terme *lancer*.

Par *masser*, nous entendrons serrer les muscles avec les mains, à des distances peu éloignées, en donnant, avec les pouces, des impulsions subites et fréquentes sur les cordons nerveux.

Rétablir les courans, se dira de l'action des deux mains, prolongée, à pôles opposés, sur tout l'individu ou sur tout le membre magnétisé pour remettre le fluide en liberté.

Chapitre Septième.

De la Chaîne.

La première épreuve que l'on fait ordinairement subir aux magnétisés, est celle de la chaîne qui sert à charger le malade de fluide et à le tenir en lui en activité. Elle se fait de deux manières :

autour du Baquet ou sans Baquet ; cette dernière s'appelle chaîne sèche ; elle est beaucoup moins efficace que l'autre.

Pour former la chaîne, un nombre de malades suffisant pour garnir le Baquet, s'assied autour sur des sièges, les pieds sous le Baquet. Ils se disposent ensuite de sorte qu'ils se touchent de côté par les pieds et par les genoux ; après quoi, ils se passent ordinairement les cordes autour des parties affectées, ou bien ils y font aboutir les conducteurs. Ainsi arrangés, chacun place son poing gauche sur le genou du même côté, le pouce en l'air, et la main droite sur la main gauche de son voisin, de manière à pouvoir, avec son pouce, presser celui du voisin à qui il doit, par-là, communiquer l'impulsion de la chaîne, et, avec elle, le fluide magnétique. Le magnétiseur alors se place au nord et donne sur le pouce de l'un des magnétisés la première impulsion que chacun répète successivement, et dans des intervalles réguliers. La chaîne dure ordinairement d'un quart-d'heure à une demi-heure ; sauf à la répéter, suivant le besoin.

La chaîne sèche se fait de la même manière sans cordes, conducteurs ni Baquet.

A mesure que les malades entrent en crise, c'est-à-dire, quand ils éprouvent quelques effets, ils sortent de la chaîne pour être soumis, suivant leurs états, aux traitemens particuliers que nous indiquerons.

Les malades qui sortent de la chaîne, sont remplacés par d'autres malades ou même par des personnes en santé, qui ne servent alors que de conducteurs. Et à leur défaut, on place la corde entre les malades et on lui communique l'impulsion le mieux qu'il est possible.

Chapitre Huitième.

Des Crises.

On entend par crise, l'effort des solides sur les liquides, pour les remettre en parfaite circulation et désobstruer ou rectifier leurs conduits. Cet effort produit par l'action du fluide magnétique dont on charge les malades, se manifeste par des effets différens sur chaque individu. Les uns dorment, les autres éprouvent des mouvemens spontanés dans les nerfs, des nausées, des bâillemens, des coliques des météores intestins; d'autres enfin, de véritables et terribles convulsions (*a*) &c. &c.

Ces

(a) *Nous avons vu imiter parfaitement ce qu'on raconte des convulsionnaires de St. Pâris. Ils s'exerçoient sur des fauteuils qu'on avoit disposés à cet effet. Ce qu'il y avoit de singulier dans les femmes, c'est que malgré la bizarrerie de leurs contorsions, elles n'offroient jamais rien que de décent, tant la pudeur a d'empire sur le sexe.*

Ces derniers se portent dans un cabinet matelassé, destiné à les recevoir et à les laisser, sans danger, en liberté.

On étend les dormeurs sur des canapés; lorsqu'on veut les réveiller, on les masse aux extrémités supérieures et inférieures ; on établit les courans généraux en appuyant un peu ; et l'on magnétise les yeux comme dans le traitement curatif de ces organes : traitement que l'on trouvera ci-après. Les autres malades passent dans les appartemens destinés à leur administrer les traitemens particuliers.

Chapitre Neuvième.

Des Traitemens particuliers des différentes Maladies.

Les traitemens particuliers sont ou calmans ou excitans.

Les calmans s'emploient pour adoucir les crises, dont la force excéderoit celle des organes du malade ou pourroit lui nuire : ils sont de deux sortes.

Le plus puissant s'opère en sortant du courant magnétique et en établissant les courans sortans dans toute leur activité. On y parvient en magnétisant doucement avec les deux mains le malade, de la tête aux pieds, sans cependant le toucher.

Le second calmant consiste à rompre le courant du fluide à la hauteur de l'estomac, en écartant les mains à cet endroit.

En cas de douleur locale, le magnétiseur applique une main sur la partie souffrante, et l'autre sur le front du malade : ce qui produit assez souvent le sommeil, au bout d'un tems plus ou moins considérable.

Les traitemens excitans sont relatifs au sexe, à l'âge, au tempérament et aux maladies : ils s'administrent au Baquet, ou hors du Baquet.

Quant aux convenances d'âge et de tempérament, il est à desirer que le magnétiseur soit d'un âge rapproché de celui du malade, pour ne pas lui communiquer un fluide dont le ton seroit peu analogue au sien, et il doit avoir égard dans ses procédés à la foiblesse du sexe et de la constitution.

Quant aux maladies, comme elles varient à l'infini, on ne peut que poser des principes généraux, que l'intelligence doit savoir appliquer et modifier.

Lorsque la maladie est locale, il s'agit de déterminer l'abondance et le mouvement du fluide vers la partie affectée : tel est le principe général. Nous allons l'appliquer à un certain nombre de maladies locales, dont les traitemens que nous allons décrire suffiront pour faire concevoir et trouver ceux que l'on doit employer dans des circonstances analogues.

Nous observerons pour première règle, que chaque fois que l'on magnétise, on commence par prendre le rapport, et l'on finit par rétablir les courans généraux : mais les rapports journaliers se prennent simplement en passant les mains sur les épaules, et les coulant le long des bras jusqu'aux extrêmités des pouces, où l'on fait une pulsation.

Pour seconde règle, on se ressouviendra que les malades au Baquet s'y posent pour faire la chaîne, en usant des cordes et des conducteurs convenablement à leur état.

S'il s'agit d'un mal de tête; le malade hors du Baquet, le magnétiseur posera une main sur la tête, une autre sur l'estomac, il y restera quelque tems pour charger de fluide, et finira par rétablir les courans. Le traitement sera le même pour le malade au Baquet, et semblablement pour les cures qui suivent et où l'on n'en parlera pas.

Si on attaque un mal d'yeux, et que le malade soit au Baquet, il se passe la corde au dessus des yeux, auxquels il fait aboutir deux conducteurs armés de concavités propres à s'adapter à la forme de l'œil. Si le malade est en particulier, le magnétiseur presse légérement avec le pouce le globe de l'œil, en lui imprimant un foible mouvement de rotation, il parcourt ensuite, à diverses reprises, la partie supérieure de l'orbite en écartant et re-

tirant les mains à chaque fois. Il en fait autant à la partie supérieure et rétablit les courans.

Pour les maux d'oreilles ; hors du Baquet, le magnétiseur porte les petits doigts à l'orifice de la conque et y fait plusieurs légères pulsations, en retirant chaque fois les doigts à quelque distance, &c.

Pour les maux de dents ; le malade, au Baquet, s'applique des conducteurs sur les côtés de la machoire incommodée. Hors du Baquet, le magnétiseur, après avoir imprimé, avec le bout de tous les doigts réunis, un léger mouvement de rotation, magnétise de l'oreille au menton, en suivant la direction de la machoire.

Pour la paralisie de la langue ; le malade, au Baquet, se place un conducteur dans la bouche et le presse à une certaine distance avec les doigts qu'il retire comme pour exprimer le fluide qui y est voituré ; ce qui se répète plusieurs fois. Le malade, à part ; le magnétiseur pose une main sur la nuque, l'autre sur le larinx, et presse légèrement : il magnétise ensuite de la nuque au menton, en passant sur les parties latérales du cou.

Pour les maux de poitrine, on charge la partie affectée, avec pression et rotation. On magnétise ensuite la partie antérieure de haut en bas, puis l'on passe à la partie postérieure, et l'on magnétise obliquement, en ramenant les mains sur les côtés et sur la partie antérieure.

Pour les maux d'estomac ; hors du Baquet, on charge de fluide la partie malade, on lance même, s'il est nécessaire, et l'on magnétise de derrière en avant, en suivant une ligne horizontale.

Pour les obstructions ; hors du Baquet, on charge avec rotation l'organe malade, on peut même lancer le fluide, et l'on magnétise horizontalement.

Pour le rhumatisme local ; hors du Baquet, on charge les parties souffrantes, et l'on magnétise suivant leurs directions.

Pour les maladies des voies urinaires, mêmes procédés que dans le traitement précédent.

Pour les règles, suppressions, &c ; hors du Baquet, il faut charger l'organe malade, soit de derrière en avant, soit de bas en haut. On magnétise dans la direction des ligamens larges et ronds, et suivant leur direction.

Même traitement pour les pertes, les fleurs blanches, les suites de couches, les obstructions de matrice, les vapeurs hystériques, les descentes de matrice, et l'incontinence d'urine. Dans ces deux derniers cas, on se sert d'une bouteille de verre remplie de verre pilé, bouchée par un cilindre de verre qui excède de trois à quatre pouces le goulot, pour être introduit dans le vagin et y rester pendant la nuit. Cette bouteille, ainsi préparée, doit être magnétisée chaque jour.

Pour les maux de nerfs ; au Baquet on dirige

les conducteurs sur les endroits les plus affectés, mais notamment sur la région de l'estomac, vis-à-vis le plexus solaire. On se ceint même de la corde en cet endroit. Hors du Baquet ; on charge les parties affectées, particulièrement le plexus, et l'on magnétise le tronc et les extrêmités dans leurs directions.

Le même traitement a lieu pour les rhumatismes généraux et pour les laits répandus, les maladies dartreuses, et toutes les maladies de la peau. Lorsque ces maladies n'affectent qu'une partie, on se comporte comme pour les obstructions.

Les épileptiques, au Baquet, dirigent la corde autour de la tête, de la nuque au front ; ils amènent les conducteurs sur l'estomac et sur tous les endroits douloureux, s'il y en a ; pour les traiter, hors du Baquet, on pose une main sur la nuque, et une autre sur le front, avec rotation des deux mains, puis on magnétise, en suivant toute l'étendue de la moëlle épinière ; s'il y avoit des endroits douloureux, il faudroit les charger.

Nous finirons par observer ; 1° que l'on répète les différentes opérations qui constituent ces traitemens, autant de fois que l'état du malade paroit l'exiger,

2° qu'au Baquet les malades peu sensibles ne risquent rien de se charger de conducteurs et de cordes, parce que le plus ne peut leur fournir au-delà de leurs besoins, tandis que le moins peut leur être insuffisant.

Troisièmement, que dans tous les traitemens que nous avons indiqués, lorsque le malade paroît avoir besoin d'évacuation, on a recours aux moyens connus, parce que le fluide magnétique n'a d'action que sur le système vasculaire, et n'en a aucune sur les matières contenues dans les premières voies. C'est ce qui fait que M. Mesmer conseille ordinairement à ses malades la crême de tartre et les absorbans.

SECTION SECONDE.

DU BARBARINISME.

CHAPITRE PREMIER.

En quoi la méthode de M. le Chevalier de Barbarin diffère de celle de M. Mesmer.

Mr. le Chevalier de Barbarin, élève de Mr. Mesmer, en connoît les principes; mais, attachant peu d'importance aux procédés physiques de son maître, il a pensé que la vertu du magnétisme gissoit principalement dans une volonté forte, déterminée, réciproque et exprimée par les mouvemens analogues à l'impression et au desir du magnétiseur.

D'après cette idée, il s'est fait une méthode de magnétisme dont la base est le Mesmérisme qu'il a dépouillé des pratiques auxquelles l'observation des courans des pôles et de tout ce qui tient à l'organisation universelle, avoit scrupuleusement assujetti le pere des magnétiseurs; mais il y a ajouté une moralité qui fait agir les ames les unes sur les autres, dans des raisons à-peu-près semblables à celles dans lesquelles M. Mesmer fait agir les corps.

De cette manière, M. de Barbarin a obtenu de grands effets, avec peu de moyens physiques; et ces effets, il les a étendus hors des bornes physiques des procédés ordinaires : c'est ce qui deviendra clair par l'explication que nous allons faire de sa méthode.

CHAPITRE SECOND.

Procédés ordinaires du Magnétisme Barbarinique.

LA première action des Barbarinistes pour magnétiser, est de se recueillir, d'invoquer leurs chefs, de diriger, vers le bien du malade, une intention forte. Ils se joignent ensuite à la sienne, en prenant le rapport; ce qu'ils font par la simple expression d'un desir violent d'agir efficacement pour la cure. Ils le manifestent par un regard

pressant, accompagé d'un léger attouchement, tel que celui de serrer la main du malade, de lui passer la leur sur les épaules et les bras, &c.

Ils *magnétisent* ordinairement seul à seul, sans observer les courans et les pôles, et sans toucher; mais ils suivent la direction des nerfs, et ils se servent des conducteurs auxiliaires, tels que les pointes de fer, les bouteilles armées, &c. (*a*)

Ils *chargent* simplement avec une main et dans un léger mouvement de rotation.

A ces modifications près, ils suivent les procédés de M. Mesmer; mais toujours ils s'échauffent intérieurement et unissent, avec effort, leur volonté à celle du malade, en la dirigeant vers son bien.

S'ils n'obtiennent pas les effets qu'ils desirent, ils ont de nouveau recours aux forces morales; ils les concentrent en eux en se retirant à l'écart, se pénétrant intérieurement de leur objet et invoquant même l'aide de la Divinité : ils reviennent ensuite avec confiance près du malade, et ils font céder par l'impulsion de leur volonté sublimisée, les obstacles qui résistoient à leur magnétisme.

(a) *L'eau magnétisée par les Barbarinistes, offre au malade la saveur que le magnétiseur a voulu lui imprimer. L'intention déterminée suffit pour lui donner le goût de fleur d'orange, de jasmin, &c.*

CHAPITRE TROISIÈME.

Procédés pour Magnétiser d'un lieu à un autre.

Nous avons dit que la principale vertu du magnétisme Barbarinique consistoit dans l'effort d'une ame sur l'autre. Or, comme il n'y a ni étendue ni espace pour des êtres simples et indéterminés, elles sont dans l'univers en harmonie avec le tout, indépendamment des parties; de sorte que le rapport une fois établi entre elles, il peut se faire sentir indépendamment des distances et des obstacles physiques. Delà vient que les Barbarinistes magnétisent de loin comme de près; et tels sont leurs procédés.

On suppose que le magnétiseur et le malade ont été une fois au moins en rapport physique, pour que les ames se soient bien senties à l'aide des organes qui leur correspondent. Il suffit ensuite de convenir d'une heure pour les opérations du magnétisme, et alors, l'agent et le patient se mettent chacun de leur côté en rapport, unissant leurs intentions, échauffant leurs volontés et s'abandonnant aux mêmes gestes qu'ils auroient employés s'ils eussent été en présence. A-peu-près comme deux musiciens qui, pour former une har-

monie sonore, conviendroient de jouer, dans une distance considérable et à une heure précise, l'un le dessus, l'autre la basse d'une sonate.

Il est indubitable que de cette sorte on détermine des crises : on les sent, on les suit, on les modifie, on les arrête à volonté. On assure que c'est sur-tout un excellent procédé pour endormir. (*b*)

CHAPITRE QUATRIÈME.

Lumières intéressantes tirées du Système Barbarinique.

LES découvertes nouvelles amènent toujours la solution de quelques problêmes physiques, qui jusques là avoient parû inexplicables à l'ignorance et que l'orgueil s'étoit souvent obstiné à nier.

(b) *Nous savons que l'on s'est quelquefois amusé à magnétiser par l'angle d'incidence des glaces, et au moyen des sons tirés d'instrumens magnétisés. Nous n'entrerons pas dans ces détails de fantaisie, nous nous contenterons de dire que les rayons de la lumière et les oscillations du son, peuvent servir de conducteurs magnétiques, et qu'on peut s'amuser de leurs effets; mais nous respectons trop la doctrine de M. de Barbarin pour en faire une amusette.*

Jusqu'à nos jours, on a regardé les songes, les pressentimens, les envies de mere &c, comme des rêveries qui n'avoient de réalité que dans le vuide des cerveaux, dont l'effervescence ou la torpeur faisoit naître ces effets chimériques ; aujourd'hui, tout est simple, tout est démontré. Grace aux lumières Barbariniques, nous ne serons plus, devant ces jeux de la nature, réduits à fermer ou la bouche ou les yeux.

Les songes, je parle de ces songes merveilleux qui vous représentent la vérité au milieu des ténébres de la nuit ; de ces rêves qui vous font voir votre pere expirant à l'heure même, ou vous apprenez ensuite qu'il a été assassiné ; qui vous font entendre d'avance les paroles qu'on a recueillies pour vous sur ses lévres à demi-froides &c. Ces songes, dis-je, ne sont que l'effet naturel d'un magnétisme moral, que l'ame souffrante, et qui dirige vers vous toute l'énergie de sa volonté, pour vous faire connoître sa situation et ses desirs, fait sur votre ame avec laquelle elle a souvent été en rapport.

La voix du sang que l'on calomnie, sans pouvoir l'assourdir, n'est autre chose que l'effet d'un magnétisme moral entre deux êtres qui se trouvent naturellement en rapport par la similitude du ton de leurs fluides. Ces impressions subites que vous cause, avant la réflexion, la présence d'une personne chère, et tous les rapports des ames qu'on a tant

décrit

décrit sans les avoir expliqués, sont enfin analisés et soumis à des loix par M. le Chevalier de Barbarin.

Ces envies, dont les meres tachent leur fruit et qui ont produit des effigies si embarrassantes pour nos Pirroniens modernes, ne sont plus à nos yeux dessillés, que l'effet d'un magnétisme moral de la mere sur l'enfant.

Ces pressentimens, ces troubles involontaires que nous ressentons à la veille d'un grand événement, ne sont autre chose que les effets magnétiques des intentions dirigées sur nous avec une volonté forte et déterminée.

Ces ressemblances tracassantes qui font voir au mari de la femme, *la plus honnête*, le portrait de son voisin sur les épaules de ses enfans, ne seront désormais à ses yeux que l'effet magnétique d'une direction d'intention erronée, mais innocente. M. le Chevalier de Barbarin aura redressé les torts du beau sexe, et le sommeil tranquille du mari sera un effet du magnétisme animal pour cette fois incontestable.

CHAPITRE CINQUIÈME.

Preuves que le système Barbarinique n'est point hors de la nature; mais qu'il n'est au contraire que la conséquence de ses loix fondamentales.

J'ENTENDS croiser autour de moi les sifflets de l'ignorance et de l'envie; j'entends crier à tue-tête, *Quel système! quelle enfance! il répugne; il est hors de nature.*

Mais qu'il me soit permis de défendre mon maître et de développer les idées qu'il a eues sans doute, quoiqu'en secret. Dites-moi, censeurs, si vous n'aviez jamais entendu parler physique, que diriez-vous à la première attraction de l'aimant ou à la première secousse de l'électricité? Pourquoi voulez-vous qu'un animal ait moins de vertu qu'une pierre, et qu'un homme ait moins d'énergie qu'un globe de verre?

Vous voyez deux nues se magnétiser d'un diamètre de l'horizon à l'autre, et vous ne voulez pas que deux ames se magnétisent à des distances bien moindres : elles qui sont bien plus sensibles, et dont les impulsions sont à l'abri des obstacles physiques : elles qui sont, avec tous les êtres existans, dans un rapport bien plus intime que celui des individus qui forment une chaîne électrique.

Mais, les loix de la nature! Eh bien, je vous y ramène; vous voulez aller à quatre pattes, je vous y mets. Suivez votre chien d'arrêt, la patte levée, l'œil ardent, la volonté tendue, il magnétise le gibier, il l'endort, il l'engourdit. Vous riez de la bonne foi de la perdrix; moi, je ris de la vôtre.

Mais, je voudrois voir des effets. Eh, vous en voyez cent par heure! On vous regarde, fut-ce de côté, vous êtes gêné, vous baissez la vue. Une femme sans défense vous arrête d'un regard. Les yeux et les bras de Coligny font tomber à ses pieds de rustres et féroces assassins. Un œil enflammé vous en impose, un œil doux vous attire, le tout avant la réflexion, et vous niez encore le magnétisme animal; niez donc toutes vos sensations; niez-vous vous-même. (*c*)

(c) *Les effets du magnétisme animal moral sont absolument avérés; on en trouve par-tout des vestiges; et pour ne parler que de ceux qu'on ne peut révoquer en doute, ne lisons-nous pas dans les livres saints, que le Prophete Elie a ressuscité un enfant par un procédé absolument Barbarinique, agissant sur lui, avec effort, à pôles opposés et s'échauffant l'intention et la volonté.*

Ne pourroit-on pas dire même que le Fils de Dieu, qui sûrement, par sa toute-puissance, n'avoit besoin que de sa volonté pour faire obéir

SECTION TROISIÈME.

DU PUISÉGURISME.

CHAPITRE PREMIER.

Ce que c'est que la crise somnambulique, qui fait le principal objet des travaux de M. de Puiségur, sur le Magnétisme.

LA méthode de M. de Puiségur, est la réunion de celles de MM. Mesmer et de Barbarin, ou si

---

la nature, n'a cependant pas négligé les procédés magnétiques?

Qui ne voit en effet que l'imposition des mains dont il se servoit, n'est autre chose que le rapport; *Que le dessillement des yeux de l'aveugle-né, est précisément le procédé magnétique curatif de ces organes; Que l'eau changée en vin, aux nôces de Cana, n'étoit qu'une eau magnétisée, à qui l'impression de la volonté avoit fait prendre le goût d'un vin exquis, &c. &c.*

Qui ne voit pas présentement le véritable sens de ces paroles divines : si vous aviez de la foi, gros comme un grain de moutarde, vous remueriez les montagnes? N'est-ce pas dire : toute la nature

l'on veut, c'est un magnétisme animal et spirituel tout à la fois, un magnétisme *Physico-moral*; de sorte qu'il seroit superflu d'en détailler de nouveau les procédés que l'on a développés dans les deux sections précédentes : seulement nous observerons que les opérations complexes du Puiségurisme ont,

---

est sensible à l'impulsion d'une ame forte et déterminée. Assurément, M. le Chevalier de Barbarin a la recette de cette moutarde, et il en a tiré grand parti pour assaisonner son systême.

Nous sommes cependant bien loin de prétendre que le fluide magnétique soit le seul agent des miracles. Outre que notre foi nous rend assurés du contraire, nous nous en sommes bien convaincus par les essais malheureux d'une société harmonique très-active, qui, après avoir mené au tombeau un pauvre diable magnétisé, n'a pu réussir à le revivifier, quoique la foi du Barbariniste fût si vive, qu'en travaillant à toutes armes à sa résurrection, il disoit énergiquement à la fille du trépassé, qui se désoloit : tais-toi, sotte, tu es bien hardie de dire que ton père est mort, tandis que je le magnétise, et que je le rappelle à la vie. *L'élève de M. de Barbarin a mal appellé, ou le Lazare de N**. a mal entendu, car il est resté en l'autre monde.*

Rien n'est si maussade que d'avoir à faire à des malotrus qui n'entendent rien, et le Barbarinisme réussit bien mieux chez les gens d'une certaine sorte, qui ont bien plus d'intelligence, et avec qui l'on s'unit bien mieux d'intention.

dans la crise du sommeil, produit sur les magnétisés des effets surprenans, qui les ont fait nommer somnambules (*d*) et qui méritent d'être décrits.

Les dormeurs deviennent somnambules, lorque, par l'action du magnétisme, et la volonté déterminée du magnétiseur, l'absorbtion des facultés physiques est si complette que l'ame semble s'élever, sortir de ses liens, prendre un empire absolu sur la machine, et lui donner la modification sublime, analogue à son essence. Le malade, alors, n'a aucun de ses sens à lui; il parle, mais sans s'entendre, sans se comprendre. Sa langue est mue, d'après les élans et l'intuition immédiate et parfaite de son ame, et comme par inspiration. Il se meut, mais ses membres agissent sans sa volonté, et conformément à celle du magnétiseur qui, par l'affinité que le rapport lui a communiquée avec le somnambule, le dirige comme une marionette dont il tient le fil.

Dans cet état, le somnambule répond d'une manière satisfaisante et infaillible aux questions de son magnétiseur et des personnes avec lesquelles il est en rapport; mais il faut que les questions qu'on lui fait soient analogues aux objets sur lesquels son ame porte ses qualités intuitives si émi-

(d) *Il semble qu'ils auroient été plus correctement nommés somniloques; car ils parlent plus qu'ils ne marchent.*

nentes; c'est ce qui a fait distinguer différentes classes en somnambules. La plus intéressante, sans doute, est celle du *somnambule médecin*. Nous parlerons des classes les plus ordinaires, après avoir posé quelques principes généraux sur la crise somnambulique.

CHAPITRE SECOND.

Principes généraux sur la crise somnambulique.

PREMIÈREMENT. Les individus propres à devenir somnambules sont rares et semblent être choisis par le hazard, pour cet état plus qu'humain.

SECONDEMENT. La crise somnambulique est de bon augure et annonce la fin de la maladie.

TROISIÈMEMENT. Le somnambule n'est sensible qu'aux impressions de son magnétiseur et des personnes qui, *de l'agrément du magnétiseur*, ont été mises en rapport avec le malade; les autres personnes, au contraire, semblent le gêner et l'incommoder, (*e*) dès qu'on s'en apperçoit, il faut les éloigner.

QUATRIÈMEMENT. Le somnambule reconnoît

(e) *Nous avons cependant vu des somnambules s'humaniser avec des étrangers, en l'absence de leurs magnétiseurs, qui se fâchoient vivement, dès qu'ils s'en appercevoient.*

son magnétiseur, dès qu'il s'approche; dès qu'il entre dans la chambre ou même dans la maison. (*f*)

Cinquièmement. Le somnambule ne se souvient pas, pendant la crise, des notions qu'il avoit avant le sommeil; et sorti de la crise, il ne conserve pas mémoire de ce qui s'y est passé.

Sixièmement. Pour obtenir des réponses satisfaisantes d'un somnambule, il faut un ou deux jours d'avance l'avertir de la personne que l'on doit mettre en rapport avec lui, pour qu'il dirige son intention vers elle.

Septièmement. Le magnétiseur ne doit pas pousser trop loin ses questions; sans cela, il risque d'aliéner l'esprit du malade. M. de Puiségur, dit-on, a chez lui un somnambule qu'il a rendu fou pour avoir trop exigé de lui, mais qui reviendra en parfaite raison au bout d'un tems limité.

Huitièmement. Le somnambule doit être éveillé à l'heure qu'il a indiquée; sans cela, il souffre jusqu'à ce qu'on l'éveille : ce qui se fait par la méthode usitée pour les *dormeurs*, à laquelle le magnétiseur ajoute le clignotement des yeux, en observant de ne diriger sur ceux du somnambule le bout des doigts, qu'après que les paupières sont ouvertes; état dans lequel le somnambule est encore loin de voir clair et se trouve dans une

---

(f) *Nous avons remarqué qu'il ne négligeoit pas de s'en assurer par le tact.*

espèce de stupeur ou d'éblouissement qu'on doit faire cesser le plutôt possible. (g)

NEUVIÈMEMENT. Si vous voulez vous mettre en rapport avec un somnambule, par simple curiosité, vous vous asseyez vis-à-vis de lui, ses jambes passées dans les vôtres, et vous lui serrez les pouces comme dans le rapport ordinaire.

DIXIÈMEMENT. Lorsqu'un malade consulte le somnambule médecin, le rapport est inverse et se fait comme on le verra ci-après dans l'examen que nous allons faire des principales classes de somnambules.

CHAPITRE TROISIÈME.

Du Somnambul: Orateur.

LE somnambule orateur se trouve comme inspiré du démon de l'éloquence. Il se met à haranguer,

---

(g) *Nous avons vu un soldat somnambule qui avoit indiqué, pour l'heure de son réveil, celle de la retraite. On l'outre-passa de quelques instans; mais le militaire, dès que le tambour vint à rouler, prit la fuite, quoiqu'assurément il n'entendit rien, et il ne donna pas le tems à sa magnétiseuse de rendre la vue à ses yeux imbécillement ouverts; ce qui ne nous permet pas de douter qu'il ne soit arrivé au quartier tout endormi. On assure même qu'il l'étoit encore le lendemain matin.*

son style s'élève et ses idées sont classées dans une région ordinairement bien supérieure à celles où il pourroit atteindre hors de l'ivresse magnétique. On a vu des personnes élevées au village, faire des discours suivis dans les meilleurs termes et dans le plus bel ordre.

On en a vu gémir d'être resserrées dans les bornes d'un idiôme connu, toujours insuffisant pour rendre les sensations dont elles étoient pénétrées. Elles assuroient que s'il leur eût été permis de se créer une langue, elles auroient trouvé des expressions d'une énergie bien supérieure à tout ce qui a jusqu'à présent frappé l'oreille.

On en a vu faire pour le moment usage d'une langue qui leur étoit absolument étrangère. On a fait, par le charme Puiséguriste, parler françois à des paysans et latin à des servantes.

DISCOURS prononcé devant nous dans la crise somnambulique par une servante du dernier étage.

» Oh Baquet que tes effets sont surprenans! tu
» tiens toute ta vertu de ces Messieurs ; elle est
» dans leurs mains un présent de Dieu. Etre su-
» prême, répands tes graces les plus amples sur
» ces personnes généreuses et sensibles qui font
» le sacrifice de leurs plaisirs et de leurs intérêts
» pour soulager l'humanité souffrante, fais circuler
» en eux la joie et la satisfacrion, comme ils font
» circuler en nous la vie et la santé.

» Incrédules, venez, accourez : vous allez voir

» des cures qui tiennent du prodige, et devant qui
» la médecine doit s'humilier. Vous trouverez en
» moi des preuves non suspectes des connoissances
» et des bontés de la Société de l'harmonie de **.

Chapitre Quatrième.

Du Somnambule Philosophe.

Le somnambule philosophe monte en chaire pour endoctriner. Tous les secrets de la nature lui sont dévoilés; son ame plus rapprochée de la Divinité, semble entrer dans sa confidence, et les vérités qu'il révèle sont sublimes et infaillibles, comme le principe dont elles découlent. Nous citerons pour exemple le fragment suivant, d'un discours tenu par un somnambule âgé de treize ans.

» L'homme étant le plus parfait des animaux,
» a été organisé par la nature pour être le plus
» heureux : il l'est le moins. Cela vient de ce
» qu'il est mauvais juge, et qu'il n'a pas sçu dis-
» tinguer celles de ses facultés qui devoient lui
» être profitables ou nuisibles. Il a troqué l'ins-
» tinct contre la raison, et la sensation contre
» l'imagination; en s'élevant sur des échasses il a
» perdu terre. Voilà pourquoi il est si mal à son
» aise, et pourquoi il trébuche si souvent. L'ins-
» tinct le mènoit au plaisir sans le lui faire calcu-

» ler, la raison le lui a fait calculer sans l'y mener.
» La sensation l'auroit rendu heureux, parce que
» chez un individu bien constitué, il y en a mille
» de voluptueuses pour une de pénible. L'imagina-
» tion l'a rendu misérable, parce qu'elle efface
» continuellement à ses yeux le plaisir présent par
» l'image d'un plaisir plus vif encore. La raison
» et l'imagination lui font perdre le présent dans
» le futur, et sans cesse il consent à n'être pas
» aujourd'hui, pour tâcher d'être demain : il est
» donc le plus dupe des animaux ; il est conséquem-
» ment le plus sot et le plus à plaindre. Il quitte
» la vérité pour le fantôme; et dans le vrai, il
» est damné pour avoir sacrifié aux images. »

CHAPITRE CINQUIÈME.

Du Somnambule Poëte.

Le somnambule poëte est un des plus étonnans: le langage figuré et compassé dont il se sert presque continuellement dans sa crise, semble lui être devenu naturel; les mots prennent leur place sans effort, et il fait sur l'*à-propos* des vers avec une facilité et une sûreté si inconcevables, qu'on croiroit qu'il lit ou qu'il récite de mémoire.

Nous étions à voir magnétiser un somnambule de quinze à seize ans, lorsque quelqu'un tira de sa poche le *Mercure* du 26 Novembre 1785 qu'il venoit

venoit de recevoir et se mit à le parcourir; il y trouva les bouts rimés suivans, que l'on proposoit à remplir, et dont le public se rappellera sûrement. *Bachelier. Cellier. Tendre. Rendre. Honneur. Cœur. Oreille. Pareille.*

Ils furent donnés au somnambule, qui sur le champ, les remplit ainsi.

Ces jours passés, un jeune *Bachelier*,
Courrant vendange, et sortant du *cellier*,
Fumeux encor d'un vin qui le rend *tendre*,
A pas bronchans, près d'Iris vient se *rendre*:
Il auroit dû tarder, pour son *honneur*,
D'un gros hoquet, il [h] lui ouvre son *cœur*.
Alors, Iris le tournant par *l'oreille*,
Lui dit, va-t-en chercher un outre ou ta *pareille*.

Une Demoiselle très-jolie et très-spirituelle s'approcha de lui, de l'aveu du magnétiseur, et lui demanda s'il auroit autant de facilité à faire des vers dont les rimes ne lui seroient pas fournies; pour toute réponse, il la saisit par la main et lui dit:

Enfant d'amour! bouton que la nature

(h) *Comme il parle volontiers poësie, nous lui fîmes observer qu'au sixième vers il avoit fait un hiatus. Il nous répondit, je l'ai fait exprès. J'ai voulu peindre par-là le mouvement convulsif et le choc du hoquet, j'aurois pu dire*, il débonde son cœur; *mais j'aurois été plus musicien que peintre, et le poëte doit être plus peintre que musicien.*

Vient d'ouvrir à la volupté,
MESMER à tes côtés va braver la censure
De l'atrabilaire entêté.
Et qui pourroit nier, sans crime,
Le magnétisme actif élancé de tes yeux!
Tu ferois avouer aux plus durs envieux
Que c'est lui seul qui les anime.
O MAGNÉTISME! amour de toute la nature, (*i*)
Réciproque influence, attraction, aimant,
Universelle vie et commun mouvement,
Tu remplis tout de ton essence pure,
Tu me ravis dans chaque objet,
Je ne vois plus que toi : mon ame s'électrise :
A mes yeux égarés par la plus douce crise,
TOUT EST CONDUCTEUR OU BAQUET.

---

[i] *Il répétoit souvent dans ses vers, que le magnétisme est l'amour de toute la nature, et que l'électricité en est le baiser qui fait passer la flamme d'un corps à l'autre, et s'écrioit en suivant cette comparaison du feu électrique avec les baisers de sa maîtresse.*

Le feu bruyant qui fend la nue
Et jusques aux enfers pénètre en un instant,
Est moins rapide, moins brûlant,
Moins subtil que celui que dans mon ame émue,
Par un baiser délicieux,
Souffloient ses lèvres empressées,
Quand nos langues enlacées
S'ouvroient le chemin des cieux
Dans sa mourante prunelle, &c. &c.

Chapitre Sixième.

Du Somnambule devin et du Somnambule prophète.

Le somnambule devin se rend par l'intuition spirituelle de son ame élancée, présens tous les objets passés : il les voit actuels, et sa perspicacité franchit tous les obstacles physiques qui deviennent nuls pour l'effort d'une ame dégagée des sens ; c'est ainsi que nous avons vu une somnambule deviner ce qu'une personne avoit mangé, et dans quel ordre elle avoit pris son repas. Nous en avons vu une autre deviner, entre plusieurs écus, quel étoit celui qu'on venoit de magnétiser. [k]

Le somnambule prophète pousse encore plus loin son intuition morale ; il lit dans l'avenir et indique d'une manière aussi sure que précise, les évènemens qui doivent arriver. Nous avons vu une somnambule prédire qu'une telle femme accou-

[k] *Nous avons lieu de présumer que c'est à la chaleur communiquée à l'écu par la main du magnétiseur; car ayant échauffé plusieurs écus, dont un seul étoit magnétisé, la somnambule s'est trompé plusieurs fois.*

cheroit d'un enfant mâle, ce qui s'est trouvé vrai; qu'une telle autre auroit une délivrance pénible; qu'un tel jour, à telle heure, il se rendroit à sa porte un carrosse à six chevaux, pour l'engager à parer à un accident; enfin, *que l'un de nous seroit un des plus grands magnétiseurs du monde, et, sur-tout, un des plus croyans.*

CHAPITRE SEPTIÈME.

Du Somnambule Médecin.

Le somnambule médecin l'emporte sur tous les autres par son utilité, et les vérités qu'il fait connoître ne sont pas d'un ordre moins merveilleux que celles dont nous venons de rendre compte.

Ce somnambule se met en rapport avec le malade qu'on lui soumet; ensuite il le magnétise et par-là, il évente la maladie; il la voit, il la sent par la correspondance que l'organe affecté a avec le sien, qui reçoit alors uue impression analogue à la sensation qu'éprouve le malade. Si la maladie est dans la rate, le somnambule sent sa rate affectée précisément à l'endroit dont le malade est souffrant.

Ce n'est pas tout. Au regard moral du somnambule médecin, le corps qu'il magnétise devient diaphane, en même tems que les moyens curatifs

se présentent à son esprit avec l'infaillibilité (*l*) de la nature livrée à son propre mouvement, et la nomenclature scientifique que les gens de l'art employent pour les désigner. C'est ainsi que nous avons vu une jeune somnambule, élevée loin des amphitéâtres et des pharmacies, nous dépeindre, dans sa crise, l'organe affecté du malade qu'elle travailloit; nous désigner la situation du mal, ses progrès, ses causes et les remèdes à appliquer: le tout, avec la précision de quelqu'un qui auroit vu l'intérieur du corps, et qui auroit passé sa vie dans l'étude de la matière médicale.

Ce phénomène heureux qui s'est répété devant nous, nombre de fois, sans jamais se démentir, a engagé les Puiséguristes à tenir une note exacte des conseils donnés dans la crise par le somnambule médecin. On les suit à la lettre, et toujours avec succès.

[*l*] *On ne met en rapport avec le somnambule médecin que les malades : cependant la curiosité nous ayant porté à subir cette épreuve, nous avons feint un mal de tête habituel, et le somnambule a cru effectivement avoir reconnu quelque chose de dérangé dans notre tête. Nous n'en doutons pas; mais ce qui nous rassure, c'est qu'on meurt bien tard de cette maladie.*

CHAPITRE HUITIÈME.

Réflexions sur les avantages que l'on peut tirer de la crise somnambulique.

La crise des somnambules est, sans doute, le chef-d'œuvre du magnétisme et du génie. M. Mesmer l'a apperçue, mais il y a peu donné d'attention; soit que, nouveau propriétaire, il méconnût toutes ses richesses; soit qu'avare de ses trésors, il les gardât dans un endroit secret pour ne es mettre au jour que lors d'une occasion pressante.

Quel pas de géant la découverte du magnétisme a fait faire aux connoissances humaines! non-seulement tous les grands phénomènes de la nature sont expliqués sans peine; la formation des corps, la gravitation, le mouvement circulaire de l'univers, la cohésion, la fluidité, l'élasticité, le feu, l'aimant, l'électricité, l'organisation animale, la vie, la mort, le sommeil: non-seulement les principes mécaniques de l'homme sont ramenés à une unité connue, d'où dérive un remède universel et assuré; mais encore, ce qu'on ne peut trop admirer, à la connoissance des principes constituans de son être, on joint la faculté de les analyser, de les isoler pour ainsi-dire. On est parvenu, en quelque sorte, à soulever l'ame du corps, pour la faire paroître dans presque toute son énergie, toute sa science, enfin,

dans l'état le plus approchant, où elle peut être, de la Divinité, avant qu'elle s'y réunisse à jamais.

Par cette porte, le temple des merveilles éternelles est ouvert à l'œil terrestre de l'homme; mais les Puiséguristes seuls en ont la clef.

CHAPITRE NEUVIÈME.

Preuves que le système Puiséguriste n'a rien que de très-naturel. Réponse aux questions les plus embarrassantes.

LES mécréans traiteront la doctrine de M. de Puiségur de rêverie, et ses somnambules de fanatiques; mais nous n'écrivons pas pour ces esprits durs et négatifs; nous savons que la plus grande folie est de soutenir la sagesse au milieu des fous; seulement, pour empêcher leurs déclamations de faire impression sur les esprits sains, nous ramènerons à des idées simples, naturelles et connues, tout ce que le Puiségurisme paroît avoir de merveilleux.

Nous savons tous que l'ame [*m*] est un être simple, une émanation de la Divinité, qu'elle est

[m] *On pourroit rapporter tout ce que nous disons ici de l'ame à ce sens interne en harmonie, avec tout l'ensemble de l'univers dont parle M. Mesmer, et dont nous avons donné l'explication.* Première partie, chap. *des Sensations.*

faite à sa ressemblance, qu'elle est souverainement intelligente et active, qu'elle connoît tout, car du moment qu'elle est dégagée du corps, rien ne lui est plus caché; et ses facultés ne sont bornées que par l'imperfection des sens matériels dont elle est enveloppée et dont la surcharge la domine presque toujours.

On sait en second lieu, que les ames ont la faculté d'agir les unes sur les autres. Cela est prouvé par la simpathie, l'antipathie, la communication des idées et de toutes les affections morales.

Ceci posé : si, dans la crise du sommeil, on parvient à réduire le corps à un état tellement végétatif, que tout ce qu'il y a de physique en lui soit comme précipité, le principe moral se trouvera dégagé à un certain point de son union intime avec le physique; il surnagera, pour ainsi dire, et agira presqu'en liberté; il sera rendu à peu-près à ses qualités essentielles qui sont l'activité, l'intelligence et la science infinies; et dès-lors, rien d'étonnant dans la crise des somnambules; par-là, on répond à tout et sans rien forcer.

Et en effet, au regard moral, *qu'est-ce que le sommeil ?* C'est cette absorbtion physique dont nous venons de parler.

Qu'est-ce que le sommeil magnétique ? C'est cette absorbtion plus forte et mieux réglée qui amène l'esprit assez hors des sens pour voir et agir par lui-même, et ne le met pas assez loin des sens, pour opérer la désunion totale et l'empêcher de con-

server la communication nécessaire à la vie, à la parole et aux gestes, &c.

Que seroit l'absorbtion totale? Ce seroit la mort.

Que seroit l'absorbtion outrée, mais non totale? Ce seroit le délire ou la mort intellectuelle qui précède toujours la mort animale. On peut comparer l'homme qui sommeille à un mêlange composé de deux liqueurs, dont l'une est plus lourde et s'est précipitée vers le fond; l'autre surnage sans se désunir entièrement. Par l'agitation, le mêlange recommence, et l'homme s'éveille; si la désunion est totale, le mêlange ne peut plus se reformer et l'homme est mort.

Comment le somnambule peut-il parler de choses dont il n'a point pris de notions préliminaires? Il le peut, parce que son ame étant douée à un degré éminent de toutes les connoissances possibles [*n*], elle les rend avec plus ou moins d'énergie et de perfection, suivant que par l'absorbtion des sens, elle est plus ou moins libre. Si elle étoit

---

[n] *En effet, une connoissance n'est que le ressouvenir d'une impression. L'ame étant en harmonie avec l'universalité des êtres, doit avoir reçu toutes les impressions possibles et doit se les rappeller dès qu'elle n'est pas hébêtée par l'enveloppe physique. Quand nous serons morts nous saurons tout. C'est la fiche de consolation après avoir perdu la partie.*

parvenue à la perfection absolue, elle seroit totalement libre et l'homme mourroit.

Pourquoi faut-il tant de peine pour apprendre si la science est innée, et pourquoi cette peine n'est-elle pas égale chez tous les hommes? C'est qu'il faut dans les points qu'on étudie mettre l'ame plus ou moins à nud, lui ouvrir un cours à travers les enveloppes de la matière; c'est ce qu'on appelle se creuser le cerveau : l'on y parvient avec plus ou moins de facilité, suivant que le physique cède plus ou moins volontiers au travail. On peut dans ce sens comparer l'ame à une lanterne sourde: l'on apprend en faisant des trous à la lanterne pour en faire sortir la lumière : on oublie quand le trou s'oblitère.

Qu'est-ce qui prouve que la science est une qualité de l'ame et qu'elle ne s'imprime point, mais qu'elle se grave? Toutes les œuvres du génie, dont l'origine est presque toujours un effet spontané non réfléchi et accidentel d'une tête heureusement disposée. Une idée neuve est un trou qui se fait à la lanterne du centre à la superficie : une idée acquise est un trou que l'on fait de la superficie au centre. La superficie est à notre disposition; c'est pour cela que nous nous élevons facilement à toutes les connoissances qu'on nous donne. L'intérieur est hors de notre volonté; voilà pourquoi les œuvres morales de génie sont toujours accidentelles et rares. Elles arrivent plus fa-

cilement dans les lanternes très-tarodées parce que l'enveloppe est plus mince.

Tout homme de génie sentira la vérité de cette doctrine. J'ai eu le goût de la poësie, et j'ai remarqué que toutes mes idées neuves et brillantes venoient sans travail, subitement et par une espèce d'émission très-voluptueuse [o]; tandis que les idées tirèes des combinaisons connues, étoient le fruit d'un travail long et douloureux. Dans le premier cas, c'est un volcan qui vomit l'or tout fondu: dans le second, c'est un maître de mine qui le cherche dans les entrailles de la terre, et l'extrait avec dépense et fatigue.

Si c'est un sentiment naturel, comment ne le connoît-on pas? On ne l'a jamais connu généralement, parce qu'il y a peu d'hommes de génie, et que ceux qui ont un sens de moins, doutent de ce que les autres en disent. Mais de tout tems on a connu cette expiration que l'ame jette au dehors des sens, et que j'appelle le génie ou une étincelle de la science innée. Tous les poëtes ont eu un démon et se sont dit inspirés. Cicéron pose en principe,

---

[o] *Il me sembloit alors qu'un éclair traversoit ma tête. Ma plume ne pouvoit suffire à la rapidité de mon idée, et mes yeux se chargeoient de larmes. Je jouissois, mais je ne me rendois compte du mérite de l'idée que par la réflexion, et je ne savois véritablement ce que j'avois fait, qu'après avoir lu ce que je n'avois, pour ainsi dire, que copié à la hâte.*

que l'on naît poëte et que l'on devient orateur. Il dit dans ses Tusculanes que ce qui donne aux enfans plus de facilité à apprendre qu'aux adultes, c'est que l'ame des uns et des autres porte la science innée et universelle; mais que les tarières qu'il faut forer pour y parvenir, sont plus faciles à travers des organes délicats : c'est ce qu'il fait bien sentir par ces mots : *Ut potiùs reminiscere quam ediscere dicantur.* De sorte qu'ils paroissent plutôt se ressouvenir qu'apprendre. Dans le somnambule, l'ame est tout à jour, et voilà pourquoi il sait tout.

Mais, comment connoît-il le passé et l'avenir? Le passé et l'avenir sont des connoissances, l'ame les a toutes; du moment qu'elle est mise en liberté, elle les développe.

Mais, pourquoi tout le monde n'est-il pas somnambule? Parce qu'il y a peu d'individus dont les sens soient assez souples pour laisser ainsi l'ame s'échapper à demi, ou pour dire mieux, luire à travers une légère tunique.

Telles sont sans doute ou à-peu-près les idées de M. de Puiségur, qu'il n'a cependant pas encore données à ses disciples à qui il s'est contenté d'enseigner ses pratiques sans en rendre raison.

DU MAGNÉTISME UNIVERSEL.

TROISIÈME PARTIE.

INSTITUTIONS DES SOCIÉTÉS DE MAGNÉTISEURS.

SECTION PREMIÈRE.

DES MESMÉRISTES.

MR. MESMER, qui a découvert le magnétisme universel, et l'a soumis aux procédés qui ont fait l'objet de notre seconde partie, a fait des élèves dont il a formé des sociétés, sous la devise de L'HARMONIE.

Nous ne pouvons mieux faire connoître la constitution de ces sociétés, qu'en transcrivant les réglemens que M. Mesmer leur a donnés lui-même en les formant.

DEVISE des Sociétés de l'HARMONIE.

OBJET GÉNÉRAL.

Contemplation de l'harmonie de l'univers.
Connoissance des loix de la nature.

Rapport et influence de tous les êtres.	Rapport et influence de toutes les actions.
Physique universelle.	Justice universelle.

OBJET PARTICULIER.

L'Homme.

Son Education.	Législation.
Sa Conservation.	Justice.

OBJET PRATIQUE.

Enseigner, maintenir et propager les principes.

De la Conservation.	De la Justice. { Sûreté. Liberté. Propriété.
De l'Education.	Des Vertus sociales. { Humanité. Modération. Frugalité. Bienveillance. Honnêteté. Exactitude dans les procédés. Sécurité. Véracité. Générosité.
De la Médecine ou de l'art de guérir.	

O

Combattre les erreurs.	Empêcher l'injustice.

(O) *En cet endroit, est placé un cartouche ovale,*

RÈGLEMENT
Des Sociétés de l'HARMONIE universelle.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Mr. MESMER aux Sociétés de l'Harmonie.

MESSIEURS,

En rendant une société d'hommes recommandables, dépositaire de ma découverte, non-seulement j'ai choisi à la vérité son asyle le plus sûr, mais,

dont le bord porte la légende OMNIA PONDERE NUMERO ET MENSURA. Dans le milieu on voit un autel d'où s'échappent des flammes. Sur la pierre de l'autel est gravé un triangle équilatéral. Au sommet supérieur on lit D. qui signifie Dieu; au sommet gauche M. O. qui signifient mouvement; et à l'autre sommet M. A. qui signifient matière. Au pied de l'autel est un animal, à côté duquel est un arbre. Dans le ciel est représenté un gros astre, et dans le bas du cartouche un autre astre, entre lesquels on apperçoit des émanations réciproques.

en vous associant à mes travaux, j'osois croire encore, Messieurs, que, persuadés par votre propre expérience, de l'utilité comme de la vérité de la doctrine du magnétisme, vous vous occuperiez un jour de la conserver et de la transmettre dans toute sa pureté, d'en perfectionner l'instruction, de lui donner le développement philosophique dont elle est susceptible, et d'en propager les pratiques utiles aux hommes : tels ont toujours été mes vœux ; tels sont ceux que je lis dans vos esprits et dans vos cœurs.

C'est dans cette vue que je vous présente un règlement qui, en réunissant, d'une manière uniforme, mes élèves en société, sous le nom de société de l'harmonie, d'abord dans les différentes villes du royaume, peut-être un jour dans celles des dominations étrangères, me semble devoir assurer et accélérer ce grand ouvrage par leur union et par l'association plus particulières de leurs travaux.

L'action qu'exercent entre eux les grands corps qui peuplent l'espace, a été reconnue, ses résultats ont été même souvent calculés par les plus grands génies.

L'influence qu'ont sur les animaux et sur les plantes, les causes universelles du mouvement dans notre globe, est non-seulement démontrée, mais elle se montre encore évidemment la même ; en effet, tandis que le soleil, par son influence, ramène le mouvement et la vie chez les animaux et dans les plantes, chacun de ces deux règnes

à ses espèces nocturnes ; la circulation diminue et cesse peu-à-peu en automne, dans les plantes et chez une infinité d'animaux. Les uns et les autres sont ramenés à la vie, avec les mêmes gradations, par le retour du printemps ; et cependant, tandis que la nature entière montre sans cesse, dans le même principe, l'harmonie des mondes et la vie de tous les êtres, l'homme égaré par l'abus de sa raison, méconnoît encore cette vérité sublime.

C'est en donnant, Messieurs, à la doctrine du magnétisme tout le développement dont elle est susceptible, que vous établirez, d'une manière claire et précise, ces rapports heureux, qui tiennent tout dans la nature, par un même principe ; elle attestera aux générations cette vérité sublime ; elle sera pour les hommes l'évangile de la nature ; elle leur dira peut-être un jour que nul ne peut blesser les loix, sans nuire à sa conservation ; elle leur montrera la vertu toujours suivie de la santé et du bonheur, et le vice se traînant douloureusement, accablé sous le poids des maux et des remords.

Pour parcourir avec succès, Messieurs, cette consolante carrière, vous avez non-seulement à présenter une vérité nouvelle, mais vous avez encore à combattre de longs préjugés qui tendent sans cesse à la détruire. Rappellez-vous, lorsque je vous annonçois, avec la plus grande réserve, une partie des phénomènes qui m'avoient convaincu, depuis long-tems, de l'existence et de l'uti-

lité du principe universel que j'avois à vous développer, combien, sans votre propre expérience, vous m'auriez cru, vous-mêmes, égaré de la nature, quand je vous conduisois dans son sein, et combien de fois, peut-être, n'avez-vous pas tenté d'assigner à ses phénomènes des causes qui ne sont elles-mêmes que des résultats de ce principe universel.

Ces réflexions vous convaincront, Messieurs, qu'en travaillant avec courage au développement immense de la doctrine du magnétisme, en ramenant à ce principe toutes les sciences et les connoissances acquises, vous devez encore, pour le succès des vérités que vous aurez à enseigner, ne les annoncer aux hommes que successivement, et après les avoir assez éclairés, pour leur en faire connoître le véritable principe dans la nature.

C'est, sur-tout, par votre bienfaisance et votre humanité, que vous inspirerez le desir de vous croire et de se rapprocher d'une vérité dont l'expérience attestera chaque jour l'utilité. Secourez donc l'homme souffrant par des procédés simples et faciles; dégagez-les de tout appareil imposant; enseignez-les, avec la même simplicité, à la mère tendre et sensible, vous ne l'étonnerez point, la nature, avant vous, les grava dans son cœur! Donnez au fils la jouissance de soulager et de prolonger la vieillesse de ses parens; et, puisque vous savez tout ce qu'un tendre intérêt peut ajouter à vos soins, dites-lui que s'il est vertueux et sensible,

il leur rendra la santé, en les pressant contre son sein. Un regard paternel le pénétrera de cette vérité, il en jouira, et vous l'aurez rendu meilleur, plus tendre et plus heureux.

C'est ainsi, Messieurs, qu'en présentant d'abord et uniquement à l'homme des vérités qui parleront impérieusement à son cœur, vous le préparerez, vous l'accoutumerez à recevoir avec confiance, l'ordre et la chaîne des grandes vérités que vous aurez long-tems étudiées et profondément méditées.

CHAPITRE PREMIER.

De la formation et de l'organisation des Sociétés de l'Harmonie.

ARTICLE PREMIER.

Un certain nombre des élèves instruits par M. Mesmer, dans les différentes villes du Royaume, formeront dès aujourd'hui, par leur union et par leur adhésion au présent règlement, les différentes sociétés de l'harmonie.

ART. II.

Chacune des sociétés portera le nom de la ville où elle sera fondée, excepté celle de Paris, qui prendra seule le titre de société de l'harmonie de France.

ART. III.

Chaque élève de M. Mesmer devant être libre

d'accepter, de refuser ou de renoncer à sa réunion en société, et étant essentiel cependant que chaque société connoisse l'état de ses membres, il sera nécessaire que ceux qui adhéreront au présent règlement, le signent dans l'espace d'un mois, à dater du jour de l'adoption qui en aura été faite par la pluralité de l'assemblée convoquée à ce sujet. Ceux qui se trouveront absens du lieu de l'assemblée, seront tenus d'envoyer leur consentement dans l'intervalle de deux mois.

ART. IV.

Ceux des élèves qui n'auront pas rempli cette formalité, seront censés avoir renoncé au titre de membre desdites sociétés de l'harmonie. Ils ne participeront en conséquence ni aux avantages ni aux charges qui y seront attachés; ils seront simplement comptés au nombre des correspondans.

ART. V.

Les élèves qui seront absens du royaume, ne seront obligés de remplir la formalité prescrite par l'article précédent, que deux mois après leur arrivée en France.

ART. VI.

Ceux des élèves de Paris qui desireront, en raison de leur domicile habituel, être de préférence d'une des sociétés de province, pourront opter dans les délais prescrits par l'article III du présent règlement.

ART. VII.

Les membres de chaque société seront fixés au

nombre de cinquante, excepté la société de France qui sera portée à celui de cent.

ART. VIII.

Si quelques-unes des sociétés se trouvoient plus nombreuses, quant à présent, elles n'admettront plus de nouveaux membres, jusqu'à ce qu'elles soient au dessous du nombre fixé par l'art. précédent.

ART. IX.

Les nouveaux élèves reçus auront le titre de correspondans de la société, et leur nombre sera fixé par la délibération de chaque société.

ART. X.

M. Mesmer aura le titre de Fondateur et Président perpétuel de toutes les sociétés de l'harmonie, qui dans tous les tems lui donneront cette dénomination dans les actes, diplômes et permissions qui émaneront de leur administration.

ART. XI.

Le titre de Président perpétuel, déféré à M. Mesmer comme fondateur de la doctrine du magnétisme, ne sera jamais accordé après lui à aucun des membres des sociétés de l'harmonie.

ART. XII.

Il sera remis ou adressé à M. Mesmer au moment des vacances par le secrétaire de chaque société, l'état des variations, extraits des mémoires et délibérations importantes de l'année.

ART. XIII.

M. Mesmer se nommera un représentant ayant le titre de Vice-président général, sur la présen-

tation de trois sujets qui lui sera faite aujourd'hui par la société de France, et à l'avenir par l'assemblée générale dans laquelle ce Vice-président sera renouvellé tous les cinq ans, sans qu'il puisse être continué.

ART. XIV.

La société du Cap, la première créée dans les colonies françoises, ayant déféré à son fondateur le titre de Vice-président perpétuel des sociétés qui s'établiront dans les colonies françoises de l'Amérique, ce titre lui sera confirmé pour sa personne seulement et sans qu'il puisse être remplacé à l'avenir.

ART. XV.

Chaque société procédera incessamment à l'élection de quatre syndics, un trésorier, deux secrétaires; cette élection sera renouvellée dans l'assemblée du mois de Janvier de chaque année, en se conformant scrupuleusement aux formes qui seront prescrites pour l'élection.

ART. XVI.

Les secrétaires pourront seuls être prorogés dans leurs places pendant trois ans, à raison de l'importance de leurs fonctions et de l'instruction préalable qu'elles exigent.

ART. XVII.

Les quatre syndics, le trésorier et les deux secrétaires formeront désormais le comité permanent, pour, dans l'intervalle des assemblées, prononcer, s'il y avoit lieu, sur tous les objets pressans qui pourroient intéresser la société, mais toujours pro-

visoirement et sous la réserve expresse d'en faire le rapport à la première assemblée, qui dans tous les cas devra seul prononcer définitivement.

ART. XVIII.

En tout tems chacun des quatre syndics auront trois mois d'exercice, dont ils fixeront l'époque par la voix du sort immédiatement après leur élection, afin que l'état en soit connu et affiché au secrétariat.

ART. XIX.

Le syndic en exercice sera particuliérement chargé de convoquer les assemblées extraordinaires selon les circonstances, de déterminer les objets que l'on doit y traiter, d'y maintenir l'ordre et la décence, et de faire exécuter en toutes occasions les dispositions du présent règlement: le trésorier et les secrétaires lui rendront, en conséquence, compte de leur administration et se conformeront à ses ordres.

ART. XX.

Les fonctions du trésorier seront de recevoir de chaque membre de la société la contribution personnelle, telle qu'elle aura été fixée dans la première assemblée, de faire la recherche et le choix d'un appartement commode et décent pour les assemblées de la société, d'en payer le loyer, de le faire meubler, chauffer et éclairer convenablement, d'acquitter les gages du concierge qui sera immédiatement à ses ordres; de payer encore les frais du secrétariat et tous les autres objets de dépense qui auront été approuvés par la société et dont il aura

attention de rendre compte à chaque assemblée dont l'état sommaire, signé de lui, par recette et dépense avec les pièces à l'appui, présentera à la fin de chaque année le résultat de son administration, et cet état sera ainsi déposé au secrétariat de la société.

ART. XXI.

Les fonctions des secrétaires seront de recevoir les lettres, rapports et observations des sociétés et correspondans, de rechercher et réunir les ouvrages de toute nature qui pourroient intéresser la doctrine du magnétisme animal, ses effets et ses progrès, d'en faire le rapport aux assemblées, de correspondre en conséquence des délibérations de la société et d'enregistrer ses délibérations. Ils écriront toujours au nom de la société dont ils seront secrétaires, et ils auront l'attention de l'ajouter à leur signature. Il sera arrêté chaque mois un état des frais de correspondance, et appointement du commis qui sera immédiatement à leurs ordres &c. signé par l'un d'eux et remis au trésorier qui sera chargé de l'acquitter.

ART. XXII.

Les assemblées ordinaires de la société de l'harmonie de France auront régulièrement lieu une fois par mois, depuis le premier Novembre jusqu'au premier Juin, elles seront suspendues les cinq autres mois de l'année; cet article laissant aux sociétés des provinces à fixer les sept mois les plus convenables pour leurs assemblées.

ART. XXIII.

Le jour et l'heure de cette assemblée seront fixés dans la première assemblée de chaque année, et le journal en sera toujours affiché au secrétariat, afin que les membres ne puissent être sensés l'avoir ignoré, et l'assemblée sera en conséquence toujours réputée complette.

ART. XXIV.

Le jour de la rentrée de chaque société sera fixé dans la dernière assemblée de chaque année pour l'année suivante; le comité subsistera toute l'année même pendant les vacances, mais il ne pourra être pris aucune délibération définitive au nom de la société.

ART. XXV.

Le syndic en exercice sera autorisé, pendant les sept mois seulement des assemblées de la société, à en convoquer d'extraordinaires, toutes les fois qu'il le croira nécessaire, en ayant attention de les convoquer quinze jours d'avance par invitations générales et uniformes, dans lesquelles il sera fait mention de l'objet de l'assemblée.

ART. XXVI.

Toute élection, délibération, reception se feront par la voix du scrutin, afin de conserver toujours la liberté et l'égalité dans les avis de chacun des membres de la société; l'on aura à cet effet dans chaque société un scrutin au secrétariat, et l'un des secrétaires sera chargé de recevoir et de compter les balles.

ART. XXVII.

Pour procéder à l'élection des officiers de la société, qui se fera dans le mois de Janvier de chaque année, chacun des membres aura l'attention d'apporter sa nomination par écrit; elles seront de même successivement reçues dans l'assemblée par l'un des secrétaires; il comptera les suffrages, il nommera celui qui en réunira un plus grand nombre, et brûlera aussi-tôt, dans l'assemblée, les nominations particulières qui lui auront été remises.

ART. XXVIII.

Le choix des membres de la société sera toujours fait parmi les correspondans, une seule fois l'année, dans l'assemblée du mois de Janvier.

ART. XXIX.

Les personnes qui desireront être admises au nombre des correspondans, seront proposées à chaque société par le syndic en exercice, qui s'assurera préalablement de leurs bonnes mœurs, de la pureté de leurs vues, et qu'ils ont atteint l'âge de 25 ans.

ART. XXX.

Le choix et l'admission en seront faits par la société dans la même assemblée du mois de Janvier, parmi les sujets proposés, sans aucune espèce de frais ni rétribution.

ART. XXXI.

Les personnes admises au nombre des correspondans, seront instruites ensemble ou séparément dans les élémens, conformément à ce qui est prescrit par l'article IV du chapitre deuxième du présent règle-

ment, par des professeurs qui en seront spécialement chargés par la société, après leur avoir fait souscrire préalablement envers elle les engagemens conformes au présent règlement.

ART. XXXII.

Le brevet de correspondant ne sera expédié aux personnes admises, que sur le certificat qui leur sera donné par leur professeur, et qui attestera qu'elles sont parfaitement instruites dans les élémens de la doctrine du magnétisme animal.

ART. XXXIII.

Comme il est essentiel à chaque société de connoître toujours exactement l'état de ses membres, afin de procéder aux élections; lorsqu'un des membres aura été absent pendant trois assemblées ordinaires consécutives sans en avoir prévenu, l'un des secrétaires lui écrira pour connoître définitivement ses intentions.

CHAPITRE SECOND.

Des devoirs que la nature impose aux Sociétés de l'Harmonie et à chacun de leurs membres.

ARTICLE PREMIER.

PEU de découvertes sont plus susceptibles de donner naissance à l'erreur que la doctrine du magnétisme animal, par la nature et par la nouveauté des phénomènes qu'elle présente; le premier devoir de

toute société, sera donc de veiller constamment à la conservation de sa pureté.

ART. II.

Il sera fait dans cette vue, pendant le mois de Janvier de chaque année, pour les membres de la société seulement, un cours élémentaire auquel on joindra les branches de connoissances acquises qui auront été ramenées à ce principe.

ART. III.

Les sociétés maintiendront encore la pureté de la doctrine, en empêchant qu'on ne lui associe aucun résultat nouveau, avant d'en avoir reconnu la vérité et mûrement pesé les conséquences.

ART. IV.

M. Mesmer déposera, dans cette même vue, dans les archives de chaque société, les cahiers de ses principes, tels qu'il peut les présenter dans ce moment, ainsi que les supplémens qu'il se propose d'y joindre ; ils seront signés de lui. Ce dépôt constatera dans tous les tems sa véritable doctrine et fixera d'une manière déterminée l'instruction des correspondans de chaque société.

ART. V.

Les sociétés s'occuperont de la perfection de la doctrine dans toutes les parties de la théorie et de la pratique qui en seront susceptibles.

ART. VI.

Elles exigeront, à cet effet, de chacun de leurs membres, l'observation et l'étude la plus réfléchie ; elles

les inviteront à la communication la plus habituelle entre eux et au zèle le plus soutenu.

ART. VII.

Chaque membre travaillera, en raison de ses connoissances et de ses observations, à ramener à ce principe quelques branches des vérités physiques ou morales: ils associeront souvent entre eux, pour y parvenir, leurs génies et leurs travaux.

ART. VIII.

Les observations et les mémoires écrits dans cette vue, seront lus par leurs auteurs après qu'ils auront été communiqués au syndic en exercice, dans les assemblées ordinaires de la société, dans l'ordre qui sera déterminé en raison de leur présentation.

ART. IX.

Il en sera toujours déposé un exemplaire au secrétariat de la société.

ART. X.

Pour préparer les esprits à la révolution et aux vérités nouvelles, que la découverte du magnétisme animal amènera dans les sciences et les connoissances acquises, et opérer le plus grand développement, il sera nécessaire de publier successivement les ouvrages qui tendront à détruire le préjugé qu'a fait naître l'ignorance de ce principe.

ART. XI.

Les ouvrages imprimés, avec le suffrage de la société, porteront la devise *à l'Humanité*, et le nom de leur auteur, dont il sera fait une mention honora-

ble sur les registres de la société, en raison de l'importance et de l'objet de l'ouvrage.

A r t. XII.

Aucun des membres de la société ne pourra prendre cette devise *à l'Humanité*, à la tête d'un ouvrage qui n'auroit pas l'approbation de la société, ni rien publier sur le magnétisme animal, sans y être autorisé par la société dont il sera membre.

A r t. XIII.

Toutes les sociétés veilleront scrupuleusement à l'exécution de l'article précédent, comme le seul moyen d'empêcher que l'erreur vienne jamais obscurcir et nuire au développement de la doctrine du magnétisme animal.

A r t. XIV.

Si la propagation de la pratique du magnétisme animal est un des devoirs les plus consolans qu'aient à remplir les sociétés de l'harmonie, elle sera aussi le plus intéressant pour le succès de la doctrine : les sociétés doivent s'en occuper avec l'attention et l'intérêt le plus suivis.

A r t. XV.

Cette instruction doir regarder plus particulièment les curés, les chirurgiens des campagnes, les meres de famille &c; l'on doit instruire avec la plus grande sagesse, et ne jamais annoncer ni promettre de résultats qui pourroient être une seule fois démentis dans la prrtique; l'espoir trompé détruit la confiance et ne fait naître que le doute et l'incrédulité.

ART. XVI.

C'est en suivant scrupuleusement ces principes ; que les sociétés jouiront un jour du bien qu'elles auront procuré, en trouvant les esprits et le cœur également disposés à recevoir les vérités qu'elles croiront devoir enseigner aux hommes pour leur félicité.

CHAPITRE TROISIÈME.

Des Droits et des Pouvoirs accordés aux Sociétés de l'Harmonie, et de leurs rapports entre elles.

ARTICLE PREMIER.

Les sociétés, dépositaires de la doctrine du magnétisme animal, seront seules juges des personnes qu'elles doivent recevoir au nombre de leurs membres ou initier dans les élémens de la doctrine du magnétisme avec le titre de correspondans; mais le choix des membres sera toujours fait parmi les correspondans de la société.

ART. II.

Tout membre d'une société de l'harmonie aura le droit de transmettre ses procédés et d'enseigner la pratique du magnétisme animal, par une instruction raisonnable et proportionnée aux personnes, domiciliées en France, toutes les fois qu'il y reconnoîtra un objet d'utilité; on s'en rapporte absolument à sa prudence à cet égard.

ART. III.

Tout membre d'un société y aura également droit de séance et voix délibérative dans toutes les assemblées ordinaires et extraordinaires; il aura celui de communication des mémoires, ouvrages et registres déposés au secrétariat, mais il ne pourra en rien déplacer.

ART. IV.

Afin de donner aux sociétés la forme d'administration la moins compliquée et d'en rendre surtout l'imposition d'obligation la moins forte possible, elles n'auront point de traitement à leurs frais, mais tous leurs membres seront autorisés à en avoir ensemble ou séparément pour leurs observations et le bien de l'humanité: les gens de l'art seront cependant les seuls qui pourront en avoir de lucratifs.

ART. V.

Les élèves reçus à l'avenir, avec le titre de correspondans, n'auront aucune espèce de droit de séance aux assemblées de la société; ils seront seulement autorisés à traiter des malades d'une manière isolée, à moins qu'ils n'aient obtenu des sociétés dont ils seront correspondans, une permission qui sera signée de leurs Officiers, d'avoir des traitemens publics pour le soulagement de l'humanité.

ART, VI.

Ils seront invités à s'éclairer, par leur propre expérience, en suivant assiduement les traitemens qu'auront établis les membres des sociétés, à com-

muniquer aux sociétés les mémoires et observations qu'ils auroient pu faire pour l'avantage de la doctrine ; c'est ainsi qu'ils acquéreront des droits à être élus membres des Sociétés de l'harmonie.

ART. VII.

La société de l'harmonie de France (c'est-à-dire de Paris) aura seule le droit de fonder de nouvelles sociétés dans les provinces du royaume, pour l'utilité et le développement de la doctrine, en les soumettant scrupuleusement aux règlemens généraux ; mais ces établissemens seront faits, sans que jamais et sous aucun prétexte, l'on puisse y imposer la plus légère rétribution au profit de la société ou de tous autres. M. Mesmer fixe à tous, à jamais, cette condition aux abandons qu'il fait à la Société.

ART. VIII.

La société établie au Cap-François, à raison de sa position et comme la première fondée dans les Colonies, aura également, et aux mêmes conditions, le droit d'établir de nouvelles sociétés aux Colonies françoises de l'Amérique.

ART. IX.

La société de France n'aura aucune autorité sur les sociétés établies dans les Provinces.

ART. X.

Toutes les sociétés établiront entre elles, par leurs secrétaires, la communication la plus habituelle et la confiance la plus intime ; elles conser-

veront précieusement l'union qui doit caractériser les sociétés de l'harmonie.

ART. XI.

Toutes les sociétés étant sœurs, chaque membre d'une société aura droit de séance dans les assemblées de celles établies dans les villes où il se trouvera, après s'être préalablement présenté au syndic en exercice, mais il n'aura point de voix dans les délibérations.

ART. XII.

Les pouvoirs et les droits des sociétés de l'harmonie et de leurs membres, ne s'étendront point au-delà de la France et de ses colonies;elles ne pourront, sous aucun prétexte, admettre au nombre de leurs membres ou correspondans, ni même initier dans la pratique du magnétisme animal, des personnes étrangères et non-domiciliées en France, et les sociétés s'interdiront toute publication de la théorie écrite de M. Mesmer, sans un consentement signé de lui.

CHAPITRE QUATRIÈME.

De l'Assemblée générale des Sociétés de l'Harmonie établies en France, de sa Convocation, et de ce qui constituera, dans l'avenir, la Société universelle.

ARTICLE PREMIER.

Il y aura tous les cinq ans une assemblée générale de toutes les sociétés de l'harmonie de France.

Cette assemblée se tiendra à Paris; elle sera composée d'un député et d'un secrétaire de chaque société particulière. Elle sera présidée par M. Mesmer ou par son Vice-président. La première de ces assemblées sera convoquée, pour le courant de Février 1790, par M. Mesmer qui en déterminera l'ouverture, un an d'avance, par une invitation générale à toutes les sociétés; le jour de l'ouverture des autres assemblées sera déterminé dans celles qui les précèderont.

ART. II.

L'objet principal de ces assemblées représentant la société générale de France, sera d'agiter, de délibérer, d'arrêter définitivement les changemens qui seroient reconnus utiles et nécessaires dans le régime des sociétés ou dans quelques parties de la doctrine, et de procéder à l'élection du nouveau Vice-président.

ART. III.

Les délibérations qui seront prises dans ces assemblées, le seront toujours par la voix du scrutin, à la pluralité des suffrages, sans aucunes prééminences ni acception de personne.

ART. IV.

L'uniformité d'opinions étant un des grands caractères de la vérité, et cette uniformité ne devant être que le résultat de la conviction générale, cette assemblée apportera, dans ses délibérations, toute l'attention et tout le développement dont elles seront

susceptibles ; ces délibérations seront ainsi rapportées par leurs députés, aux sociétés particulières, avec invitation de s'y conformer sans délai.

ART. V.

Tous changemens définitifs dans le régime des sociétés ou dans quelques parties de la doctrine, ne pourront être que le résultat des délibérations prises et arrêtées dans cette assemblée générale.

ART. VI.

Si cependant, dans l'intervalle de ces assemblées, il arrivoit qu'une société particulière fût persuadée avoir reconnu un changement utile pour l'humanité dans quelques parties, elle sera autorisée, après l'avoir mis en délibération, à en faire part à M. Mesmer ; s'il y donne son aveu, ce changement sera adopté provisoirement, en en faisant part à toutes les sociétés, avec invitarion de s'y conformer aussi provisoirement.

ART. VII.

Si l'avis de M. Mesmer ne répond point à la délibération de la société, elle pèsera avec la plus grande réflexion les motifs de l'opinion de M. Mesmer ; elle s'assurera, avec la plus scrupuleuse observation, si elle n'est point dans l'erreur : si elle persiste à croire son opinion fondée, après avoir fait part à M. Mesmer de ses motifs, elle s'y conformera toujours provisoirement, mais sans qu'elle puisse faire aucune invitation, à cet égard, aux autres sociétés, jusqu'à la délibération de l'assemblée générale.

ART. VIII.

Cette assemblée générale nommera aussi, dans la suite, lorque les sociétés de l'harmonie seront fondées par M. Mesmer, dans les différens royaumes ou états, deux députés qui, avec le Vice-Président, formeront les assemblées de la société universelle, présidée par le Fondateur, pendant sa vie, et après lui, tour-à-tour, par le Vice-Président de chaque assemblée générale.

ART. IX.

L'un des secrétaires de chaque société fera, tous les ans, à l'ouverture de la première assemblée, lecture des présens règlemens. L'un des Syndics présentera, dans un discours, les avantages qui sont résultés des observations de l'année. C'est en mettant ainsi annuellement, sous les yeux des sociétés de l'harmonie, l'avantage qui naît de l'union et de l'association de leurs travaux qu'on inspirera à tous les membres qui les composent, le zèle et le courage nécessaire au triomphe de la vérité.

ARTICLE DERNIER.

Les présens règlemens auront leur pleine et entière exécution, du jour où ils auront été signés d'une part, par M. Mesmer, et d'autre par chacun des membres de l'assemblée qui y adhèreront; ils deviendront, à cette époque, la règle fondamentale de la société qui jouira dès-lors, irrévoca-

blement, de tous les droits qui lui auront été transmis par M. Mesmer.

A Paris, le premier Mai 1785. *Signé* Mesmer. Et *** pour copie conforme à l'original, à ** le 24 Juillet 1785. *Signé* ***.

FORMULE de l'Engagement préliminaire que lira, à haute voix, le Récipiendaire, avant de le signer.

JE crois qu'il existe un principe incréé ; Dieu. Que cet Etre suprême a créé la matière indifférente de soi au mouvement et au repos, par un acte unique de sa pensée ; que par le même acte, il lui a imprimé le mouvement qui forme, développe et conserve tous les corps. *Qu'au moyen d'un milieu qui ne peut être qu'un fluide très-subtil, il existe entre tous les corps qui se meuvent dans l'espace, une action réciproque, la plus profonde et la plus générale de toutes les actions de la nature ; que cette action constitue l'influence ou le magnétisme universel de tous les êtres entre eux. Que l'Etre suprême, en créant l'homme, l'a doué d'une ame spirituelle et immortelle, lui a donné le pouvoir de modifier le fluide qui pénètre tous les corps, par un acte de sa volonté ; parce que l'ame*

unie au corps, ne peut recevoir ou donner des perceptions à une autre ame, que par l'action sur la matière véhicule de toutes nos sensations. Convaincu de ces vérités et du pouvoir donné par Dieu à l'homme, d'agir selon la loi universelle qui régit tout sur son semblable, pour son utilité, je promets et m'engage, sur ma parole d'honneur, de ne jamais faire usage du pouvoir et des moyens qui vont m'être confiés d'exercer le magnétisme animal que dans la vue unique d'être utile aux hommes, de soulager l'humanité souffrante; et repoussant loin de moi toute vue d'amour-propre et de vaine curiosité, je promets de n'agir jamais que dans la vue de faire du bien à l'individu qui m'accordera sa confiance, et d'être à jamais uni de cœur et de volonté à la société bienfaisante qui me reçoit dans son sein.

Après le serment, le Directeur et le Récipiendaire se mettent en rapport, debout, avec une certaine affectation, et par trois fois. Le Directeur embrasse ensuite le Récipiendaire sur les joues et sur la bouche, lui serre les mains avec affection, et lui dit : ALLEZ, TOUCHEZ ET GUÉRISSEZ.

Nota. *Ce qui, dans le serment, est écrit en lettres italiques, a été retranché par quelques Sociétés de l'Harmonie.*

*Copie du pouvoir conféré à M. *** notre Directeur, par M. Mesmer.*

Moi, Antoine Mesmer, Docteur en Médecine, Auteur de la découverte du magnétisme animal, Fondateur et Président-perpétuel des sociétés de l'harmonie, considérant que la propagation de ma doctrine est le but que je me suis toujours proposé, pour le soulagement de l'humanité, et connoissant particulièrement les sentimens, le zèle et les vertus qui animent M. * * * membre de la société de l'harmonie de France, l'un de mes élèves dans les principes qui constituent ma doctrine.

Je confère, par ces présentes, pouvoir à M. * * * de former une société de l'harmonie, laquelle société s'occupera de la pratique et du développement de ma doctrine, en se conformant exactement aux règlemens, par moi remis et signés et acceptés par M. * * *, lesquels seront regardés comme une convention obligatoire entre moi, d'une part, et M. * * * au nom de la future société, d'autre part. Puisse M. * * * et tous les membres de la société qu'il formera, avoir toujours en recommandation cet ardent desir de soulager l'homme souffrant, lequel seul est capable de donner à la pratique et à la doctrine du ma-

gnétisme animal toute l'énergie dont elle est susceptible, pour lui faire produire les effets les plus salutaires.

Donné à Paris le premier Mai 1785. *Signé* Mesmer.

Scellé du sceau de l'harmonie avec paraphe.

FORME DU JOURNAL DES TRAITEMENS.

EXPOSÉ DE LA MALADIE.

SYMPTÔMES de la maladie.	JOURS du traitement.	EFFETS sensibles du traitement	EFFETS critiques.	ÉVACUATION.	SOULAGEMENT.

Nota. *Les malades ne sont admis que munis d'un certificat de Médecin ou de Chirurgien qui constate leur état. Le Directeur et le Magnétiseur-médecin, car dans chaque Société il y en a un ordinairement, vérifient l'exposé du certificat, et y ajoutent leurs observations dans la première colonne de ce tableau.*

SECTION SECONDE.

DES BARBARINISTES.

La constitution des sociétés de l'harmonie qui suivent la doctrine de M. le Chevalier de Barbarin, étant la même que celle des sociétés instituées par M. de Puiségur, de sorte qu'en changeant le nom de Puiségur en celui de Barbarin, et en faisant abstraction de ce qui pourroit avoir rapport au somnambulisme, on aura dans la troisième section tout ce que l'on pourroit desirer dans la seconde, nous ne l'étendrons pas davantage, pour éviter les redites et les longueurs. Nous marquerons en lettres italiques les augmentations que les élèves de M. de Puiségur ont ajoutées aux règlemens généraux, de plus que les Barbarinistes.

SECTION TROISIÈME.

DES PUISÉGURISTES.

Les sociétés de l'Harmonie qui suivent la doctrine de M. de Puiségur, et que nous appellons Puiséguristes, ont reçu de lui une organisation à-peu-près semblable à celles des sociétés établies par M. Mesmer. Nous ne pouvons mieux les faire connoître qu'en transcrivant leurs règlemens et leurs patentes.

---

*Règlemens et Statuts par lesquels est régie la Société Harmonique des amis réunis de * * *, formée en Août 1785, et fondée le 25 du même mois.*

Le but des fondateurs de la nouvelle société de Bienfaisance établie à * * *, a été de venir au secours de l'humanité souffrante, d'une manière plus efficace qu'elle n'avoit pu le faire jusqu'à l'é-

poque où la doctrine du MAGNÉTISME animal a été connue à * * *.

La découverte attribuée à M. Mesmer, médecin de Vienne, connue sous le nom de MAGNÉTISME animal, en ayant paru le moyen le plus certain à quelques membres d'une société philantropique, qui depuis long-tems s'occupent à chercher les moyens d'être utiles, sur-tout depuis que cette doctrine a été perfectionnée par l'expérience et la pratique de *M. le Marquis de Puiségur*, ils en ont étudié avec soin et persévérance les procédés; et, témoins du zèle infatigable, de l'amour pur du bien, et des lumières de ce célèbre élève de M. Mesmer, ils ont cherché à obtenir de lui les moyens de concourir à son but.

Cette société s'est donc proposé de répandre, et de perfectionner autant qu'il lui sera possible, cette découverte; et éclairée par l'expérience, autant qu'encouragée par ses succès, elle a définitivement fixé et arrêté les règlemens qui lui ont paru les plus propres à la conduire sagement au but qu'elle se propose.

ARTICLE PREMIER.

La société, à l'imitation des autres sociétés harmoniques de France, accorde à M. Mesmer, à qui on attribue la découverte du MAGNÉTISME animal, le titre de Président honoraire de la société; *mais comme cette société, fondée par M.*

le M. le Marquis de Puiségur, est convaincue que sans ses lumières et son expérience, on ne pourroit se livrer à la pratique de cette doctrine sans danger, et qu'il a le premier su tirer parti des crises magnétiques pour guérir avec célérité et certitude les malades, elle le reconnoît à jamais pour son Directeur, et lui défère le droit de la diriger en tout tems, et de présider le Collège quand il sera présent.

ART. II.

La société sera composée de quatre classes différentes, qui seront connues sous la dénomination 1.° de fondateur; 2.° d'associés initiés; 3.° d'initiés correspondans; 4.° d'associés élèves.

La première classe, qui tient tous ses pouvoirs, le droit d'instruire, et de communiquer la doctrine et les procédés du MAGNÉTISME, de *M. le Marquis de Puiségur*, à ce autorisé par M. Mesmer, est celle appellée classe des fondateurs, dont dix-huit formant ce qu'on appelle le Collège, ont reçu le droit de diriger la société entière.

ART. III.

Pour entrer dans cette classe, il faut avoir passé par celle des associés élèves; et si le Collège est à son complet de dix-huit, celui qui aspire à y être reçu, doit attendre dans la classe des associés initiés, qu'il y ait une place vacante dans le Collège.

ART. IV.

Le Collège ne peut être composé que de sujets

âgés au moins de vingt-cinq ans, domiciliés à **, d'état honnête, de mœurs irréprochables, d'une constitution saine, *et s'il se peut, ne fumant point de tabac.*

ART. V.

Comme dans le nombre des fondateurs, il pourroit s'en trouver quelqu'uns auxquels la foiblesse de leur constitution, les infirmités, l'âge, ou les devoirs d'état ne permissent plus de suivre assidûment le traitement des malades, ou de magnétiser depuis le mois de Mars jusqu'à celui de Décembre, tems pendant lequel nos salles de traitement sont ouvertes, la société se réserve, lorsque le Collège sera complet au nombre de dix-huit, de décerner aux compagnons de ses travaux, le titre de fondateurs honoraires, en les remplaçant par ceux des associés initiés qui auront montré le plus de zèle et d'assiduité aux traitemens; de cette manière le Collège sera toujours maintenu au complet de dix-huit fondateurs en activité, et inscrits pour tels.

Les honoraires contribueront au soutien de la société par une quotité égale à celle des fondateurs actifs, jouiront des mêmes droits et privilèges sans exception; n'y ayant entr'eux d'autres différence que celle de n'être plus tenus à suivre les traitemens, et à magnétiser dans nos salles, à tour de rôle, comme le feront les fondateurs actifs, et qui n'auront pas de raisons pour s'en dispenser.

ART. VI.

En cas de mort, de changement de domicile, ou de retraite d'un des fondateurs actifs, les fondateurs s'assembleront et éliront entre eux, à la majorité des voix, au scrutin, un de ceux des associés initiés qui, ayant les qualités requises, aura sollicité cette faveur, pour remplacer celui qui manquera. Il signera les engagemens requis, et sera inscrit sur le tableau, en sa nouvelle qualité.

ART. VII.

Chacun des fondateurs versera dans la caisse de la société, au moment de sa réception dans le Collège, une somme de septante-deux livres, sur laquelle sera diminué ce qu'il aura payé cette année, ou comme associé élève, ou comme associé initié.

Passé ces premiers paiemens, la quotité annuelle à payer, pour tout fondateur, sera de soixante livres, qui se payent toujours, sur quittance, au commencement de chaque année, datant depuis l'époque de sa réception.

ART. VIII.

La seconde classe est celle des associés initiés, ce sont ceux que le Collège a instruits et initiés sous des engagemens particuliers, hommes ou femmes. Leur nombre sera indéterminé. Ils payeront en recevant l'initiation quarante-huit livres, et ils contribueront au soutien de la société, par une somme annuelle de trente-six livres.

Les associés initiés aideront, autant qu'il leur sera possible, aux traitemens, lorsqu'ils y seront appellés par les fondateurs qui les convoqueront aussi, lorsqu'ils le jugeront à propos, aux délibérations, et ils y jouiront alors de la voix consultative. Ils se présenteront au moins deux fois le mois à la salle, et ils feront part à leurs confrères du collège, de leurs succès.

ART. IX.

Les étrangers sont désignés sous la qualification d'initiés correspondans, et inscrits comme tels, lorsqu'ils ont été instruits et initiés par nous, et qu'ils tiennent à la société par des engagemens.

ART. X.

Le nom d'associés élèves, donné à la quatrième classe, indique que la société se propose de n'admettre à suivre ses traitemens, que des personnes qui se proposent d'étudier les moyens d'être utiles à l'humanité ; aussi l'association ne sera accordée qu'après que le proposé aura passé par la voix du scrutin; il sera reçu, à moins que trois boules noires ne décident son exclusion qui aura lieu, sans aucun éclaircissement.

Pour être associé et pouvoir suivre les traitemens, il faut avoir vingt-cinq ans, avoir des mœurs, et un état convenable aux vues de la société. Les êtres assez malheureux ou assez dépourvus de sens pour être matérialistes, en seront exclus.

Ils auront le droit de se promettre, en obser-

vant une conduite régulière, en suivant, pendant un mois entier, les traitemens avec attention, et observant le silence et la discrétion dans et hors les salles, et sur-tout en montrant un vrai desir de ne diriger qu'au bien, les lumières et le pouvoir qu'ils desirent acquérir, d'être instruits et initiés.

Les associés ou associées verseront dans la caisse de la société une somme annuelle de vingt-quatre livres. Personne n'est plus persuadé que nous que la plus sensible, et par conséquent la plus intéressante moitié de l'univers a au souverain degré, en elle, les dispositions nécessaires pour magnétiser, et le plus grand besoin pour la conservation et l'amélioration de l'espèce, d'en apprendre les moyens. Ainsi les femmes ayant suivi les traitemens, et contracté les engagemens requis par la société pourront être initiées et inscrites comme faisant partie de la société, de même que nous.

Art. XI.

Dans le cas où un élève désirera obtenir les instructions, et le pouvoir de magnétiser, concentré dans le collège, il s'adressera au Secrétaire qui, après en avoir obtenu l'agrément du Chef, enverra la demande du candidat, par écrit, au comité: les perquisitions sur son âge, ses mœurs, sa conduite pendant le mois de noviciat, faites, il sera proposé à l'assemblée des fondateurs, et passé au scrutin. S'il réunit l'unanimité des suffrages, même des fondateurs qui ne seront pas hors de la pro-

vince, il sera admis à l'instruction, initié par le chef, ou celui qui sera commis à cet effet, après avoir signé l'engagement préalable. Il signera ensuite les statuts en la qualité ou de fondateur, ou d'associé initié, recevra le pouvoir et pourra dès-lors, selon les circonstances, magnétiser des malades, en rendant un compte fidèle de son traitement, et du succès, justifié par un procès-verbal, produit au comité qui lui aura expédié sa patente timbrée du timbre de la société. Il ne pourra cependant établir ni dans la ville, ni ailleurs, un traitement public, sans y être autorisé par une patente scellée du sceau de la société.

ART. XII.

Si un ancien et fidèle domestique, après avoir long-tems suivi et aidé dans les traitemens, est initié, dans la vue d'être utile à la société, dans celle de soulager son maître dans un traitement à la campagne, il recevra des instructions particulières, sera instruit par un catéchisme, fait à cet effet, et, à moins d'une nécessité urgente, il ne pourra magnétiser qu'après avoir reçu le pouvoir de son maître, à qui il sera tenu de rendre un compte fidèle de tout.

ART. XIII.

La société sera présidée par un des fondateurs, éligible, ou par acclamation, ou par scrutin, à la pluralité des voix, tous les six mois; il ne pourra être prorogé au-delà de trois ans.

Ce chef, qu'un des deux syndics remplacera; en cas d'absence, sera dépositaire des archives secrettes, et donnera seul le droit et le pouvoir d'opérer; après l'instruction faite, il présidera à l'initiation, sera de droit le chef de tout traitement, et pourra toucher tous les malades; la base fondamentale du traitement magnétique étant qu'il ne doit y avoir qu'une volonté, qu'un ton, et qu'il faut tout rapporter de tous à un, et d'un à tous.

Il fera convoquer les assemblées, et se fera rendre compte de l'état des malades, et sur-tout des crises magnétiques dont on sera tenu de l'informer sur le champ, qu'il suivra autant qu'il pourra, et dont il fera dresser des procès-verbaux pour servir à l'instruction des magnétiseurs, et à faire connoître et prospérer notre doctrine.

ART. XIV.

Les officiers de la société seront deux syndics, deux secrétaires et un trésorier. Il y aura de plus un ou deux fondateurs chargés des instructions théoriques et pratiques, et deux inspecteurs des salles; des malades, et rédacteurs des annales de la société.

Les deux syndics, ainsi que tous les officiers, seront élus tous les ans, au scrutin, à la pluralité des voix, et serviront par sémestre de six mois.

Leur fonction est de soulager le chef, et de le suppléer dans toutes les occasions où il sera absent, ou ne pourra assister aux délibérations générales et particulières; de s'occuper de donner à la so-

ciété toute la consistance et la réputation dont elle doit jouir, vu son but, et la noblesse des moyens qu'elle emploie pour y parvenir.

Les secrétaires chargés des archives, des protocoles, expéditions d'engagemens, des patentes, correspondances intérieure et extérieure, se partageront entre eux la besogne, de façon que chacun sache à qui il doit s'adresser.

Le trésorier sera chargé de la recette et dépense, et ne paiera rien que sur un mandat du chef, d'un syndic, ou du commité.

Il se fera remettre, par le secrétaire, l'état de la société, fondateurs, associés initiés, associés élèves, ou initiés patentés, afin de faire rentrer à l'époque les quotités qu'ils seront tenu de remettre à la caisse.

Il en tiendra un registre exact, et rendra ses comptes au comité, tous les six mois, afin que la société puisse régler sa dépense sur ses fonds.

L'instructeur choisi parmi les fondateurs, ou qui se sera offert et aura été accepté, sera chargé de préparer des cahiers d'instruction qui puissent donner aux membres de la société les connoissances nécessaires sur la doctrine du magnétisme universel et animal, son ancienneté et la nature des systêmes différens, formés sur cet objet. Les mois de décembre, janvier et février pendant lesquels les traitemens publics des salles ne seront pas d'obligation, peuvent être employés à ces espèces de cours, ainsi qu'à la rédaction des an-

nales de la société, ce dont les instructeurs seront aussi chargés, de concert avec le chef, comme aussi des institutions particulières, de consommer l'initiation des élèves, et de leur faire copier ce qu'il est permis à chaque membre de la société d'avoir par écrit, pour le guider dans ses traitemens, ainsi que de leur faire lire ce qu'il y aura d'intéressant dans la collection d'ouvrages sur le magnétisme, qu'aura formé la société.

Ils n'instruiront que sur un PERMIS D'INSTRUIRE donné par écrit par le comité; *Il est nécessaire que les instructeurs sachent l'allemand et le françois.*

Enfin, les inspecteurs des salles et des malades, qui seront choisis ou dans la première, ou dans la seconde classe, veilleront à ce que les salles soient fournies de tout ce qui y est nécessaire, qu'elles soient chauffées, aérées, &c.

Ils interrogeront ceux qui se présenteront pour être touchés, s'informeront de leur maladie, de la manière dont elle a été traitée, et par qui, leur proposeront nos conditions, qui sont d'opter entre le magnétisme et la médecine, de faire ce qui leur sera prescrit, de suivre les traitemens assiduement, ou de venir au moins à la chaîne aux heures indiquées, de ne prendre aucun remède qui ne soit ordonné par leur magnétiseur, et ils les inscriront et les avertiront de l'époque où ils seront touchés.

Les inspecteurs tiendront un registre, où seront inscrits, en bref, les traitemens à l'époque où ils auront commencé et fini : celui des crises sera plus détaillé, et lorsqu'on sera en vacances, ils s'occuperont de rédiger ces traitemens, et les cures duement vérifiées, selon nos délibérations à cet égard, pour les rendre publiques, si la société le juge à propos.

ART. XV.

Le comité d'examen et d'expédition, sera formé par sept fondateurs, présidé par le chef ou un des syndics. Les secrétaires, trésoriers, inspecteurs et instituteurs en sont de droit. Il s'assemblera, s'il se peut, une fois pat semaine, pour expédier les affaires courantes, alors trois suffiront. Ils ne pourront former aucune délibération qu'elle ne soit signée de cinq membres du comité, et elle pourra alors être exécutée provisoirement, sauf la ratification de l'assemblée générale, à la décision de laquelle sont réservés le droit d'associer, et le pouvoir d'initier. Ce sera pardevant le comité complet que se rendront les comptes, qui y seront arrêtés, et portés ensuite à l'assemblée générale du mois.

Le comité au complet, sera aussi le juge des ouvrages, que voudront publier, tant sur les cures opérées dans nos traitemens, que sur celles de nos associés correspondans, tous membres de la société, et sur tout ce qui sera publié sur le magnétisme. Ils y donneront leur sanction et la permission d'y apposer le timbre, avec cette devise,

A L'HUMANITÉ, qu'ont adoptée les sociétés harmoniques.

Les moyens, les plus propres à procurer l'amélioration de l'art et la prospérité de la société, seront pesés et discutés dans le comité, qui les portera ensuite à l'assemblée générale pour qu'elle en décide définitivement, ainsi que de tout ce qui concernera les règlemens, et les statuts par lesquels la société se régit, dont le changement, ou l'abrogation, ne pourra avoir lieu qu'à la majorité des deux tiers des voix, en assemblée de fondateurs régulièrement convoquée, et où assisteront au moins douze d'entr'eux.

ART. XVI.

Tout initié s'engage, sous sa parole d'honneur, et en signant nos statuts, à ne jamais divulguer, hors des assemblées d'instruction, les principes qui leur auront été communiqués par le directeur ou autre du collège, pour se conduire avec autant d'efficacité, que de sécurité dans la pratique du magnétisme animal, soit qu'il se trouve avec un élève de M. Mesmer, ou quelqu'autre magnétiseur que ce soit, non initié dans nos principes, sur lesquels il n'entrera avec lui en aucune discussion, ni communication, que de l'aveu du collège des fondateurs, mais se tiendra en réserve vis-à-vis d'eux lorsque l'entrée de nos salles leur aura été accordée, par le comité, sur l'exhibition de leurs patentes.

ART. XVII.

Que si des considérations faisoient trouver à propos de rendre quelques personnes témoins des phénomènes du somnambulisme, on leur donnera rendez-vous en maison tierce, ou chez le malade, de l'aveu du magnétiseur. Cette précaution remédiant aux abus de la publicité, comme aux inconvéniens du trop grand mystère, en observant de ne laisser entrer, qu'après que le malade sera en crise, et de faire retirer avant qu'il en soit sorti, à moins que son magnétiseur et lui ne consentent que cela soit autrement.

ART. XVIII.

Les correspondances avec les sociétés harmoniques non instruites dans nos principes, ne feront mention que des effets et des cures obtenues par nos traitemens, et jamais des principes adoptés, jusqu'à ce que connoissant la façon de penser et d'opérer des autres sociétés, on ne courre plus le risque de se compromettre. Ceci sera expressément recommandé à tout initié.

ART. XIX.

Nul ne sera reconnu pour membre de notre société, qu'il ne soit muni d'une patente signée par le trésorier, le secrétaire, et visée par le chef, timbrée du timbre de la société, et scellée de son sceau, s'il a obtenu la permission d'avoir un traitement public. Cetre patente sera taxée à trois livres, pour droit de timbre, et autant pour celui de sceau.

Tout associé, ou associée, élève, aura un billet d'association, signé du chef et du secrétaire, et timbré.

ART. XX.

L'unique objet de la société étant de faire le bien, en cherchant et employant les moyens les plus propres à y réussir:

Il y aura à tour de rôle trois ou quatre magnétiseurs, au plus, dans chaque salle de traitement, fondateurs ou associés initiés; le premier arrivé, et qui par conséquent aura chargé le Baquet, sera chef du traitement, et donnera le ton et le pouvoir à tous les autres magnétiseurs par l'attouchement, nul ne pouvant y magnétiser sans son agrément, pour conserver l'unité sans laquelle point de succès à espérer.

Le chef et les inspecteurs connoîtront tous les malades qui y serontt touchés, ou envoyés une fois s'il se peut, par jour, pour faire la chaîne, par leurs magnétiseurs; nul ne sera admis à cette chaîne, qui se fait un quart-d'heure avant la fin du traitement, sans avoir reçu l'attouchement du magnétiseur qui restera pour la donner. *On n'y admettra ni épileptique, ni goutteux, ni paralytique avec douleur, ni malade ayant le scorbut déclaré, les écrouelles, des éruptions contagieuses, sur-tout s'il y a des malades en crise, &c.*

On y fera observer la décence et le silence: on n'y tentera aucune expérience par curiosité, sans

la permission du chef, et s'il y a dans la salle ou dans un traitement particulier, des crises, on en tiendra un registre particulier et secret, formé sur des procès-verbaux qu'un aide magnétiseur dressera à chaque séance, et fera signer par les témoins; un des inspecteurs du malade y assistera, s'il se peut.

ART. XXI.

Aucun médecin ne sera admis à l'initiation qu'après avoir préalablement signé nos engagemens précis, de ne prendre, sous aucun prétexte, de rétribution des malades qu'il aura traités par le magnétisme; celui que nous nous serons attaché, et qui ainsi qu'un bon chirurgien, verront nous et nos malades, et suivront les traitemens de la société, en recevront des honoraires.

ART. XXII.

La guérison, ou au moins le soulagement des malades, devant être notre unique but, et non le vain desir d'étonner et de faire parler de soi, tout membre de la société tâchera de porter dans le monde un esprit calme, d'éviter toute désunion, tout engagement de dispute sur la réalité, les effets, ainsi que sur les principes du magnétisme, s'éloignant également de la manie de faire des prosélytes, et de la chaleur de la défense, qui humilie, irrite, ou peut donner prise sur vous, à des gens qui mettent la plaisanterie à la place du raisonnement: ce qui est assez commun.

ART. XXIII.

On fera grande attention à ne jamais commencer un malade qu'on ne prévoie pouvoir l'achever; cela étant d'une grande conséquence, surtout pour ceux qui sont susceptibless de crises. Comme tout cède cependant à la loi de la nécessité, on tâchera, dès le commencement de son traitement, de mettre en rapport avec le malade celui des magnétiseurs pui sera le plus en harmonie avec soi, et le plus agréable au malade, pour que, le cas échéant, il puisse le continuer. S'il tombe en crise, il en avertira le chef, et ne le laissera voir à aucun étranger sans son aveu.

ART. XXIV.

L'attention de n'avoir pas trop de monde dans les salles, pour éviter l'insalubrité de l'air, le bruit, les distractions, ne peut être trop recommandée, *ainsi que celle de ne faire assister aux crises somnambuliques de jeunes personnes du sexe, que des gens mariés, surs, et d'une discrétion à toute épreuve, connus et approuvés des parens.*

Ces règlemens seront communiqués à tout initié, ancien ou nouveau, signés par lui, afin que s'il y contrevenoit volontairement, le collège, après l'avoir averti, puisse le retrancher d'une société à laquelle il deviendroit nuisible.

Approuvé de l'aveu du collège des dix-huit, par nous Président et Chef.

* * *.

PATENTE POUR TRAITER.

Vu l'attestation des Commissaires examinateurs :

LE comité de l'harmonie a inscrit au nombre des magnétiseurs M. * * *, lui a permis, en conséquence, comme il lui permet, par ces patentes, de traiter les malades qui s'adsesseront à lui, par les moyens qui lui ont été confiés et même de tenir un traitement public, à charge par lui, de se conformer, en tous points, aux règlemens qu'il a signés. (a)

Fait et donné au sallon de l'harmonie d'Ostende, ce premier janvier 1786.

PATENTE POUR ENSEIGNER.

Vû l'attestation des Commissaires examinateurs :

LE comité de l'harmonie de * * * a conféré à M. * * * la permission d'enseigner la doctrine du magnétisme animal, et lui a fait expédier le présent brevet.

Fait et donné au sallon de l'harmonie d'Ostende, ce premier janvier 1786.

(a) *Lors de la réception de l'initié, le directeur, après le rapport, lui dit :* Veuillez le bien, Allez et Guérissez.